

**Rapport
financier**
2007



Table des matières

RAPPORT FINANCIER 2007

2	Rapport de gestion du Conseil d'Administration
2	Rapport de gestion
12	Rapport du président sur le contrôle interne
17	Rapport des CAC sur le rapport du président
19	Comptes consolidés
20	Bilan consolidé
22	Compte de résultat consolidé
23	Tableau des flux de trésorerie consolidés
24	Variation des capitaux propres consolidés
25	Annexe aux comptes consolidés
65	Rapport des CAC sur les comptes consolidés
66	Comptes annuels
66	Bilan
68	Compte de résultat
69	Tableau des flux de trésorerie
70	Annexe
81	Rapport général des CAC
82	Responsables du document

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Rapport de gestion

1. Situation de la société et activité au cours de l'exercice 2007

En 2007, Cofiroute a connu une forte croissance de son trafic. La mise en service de deux sections nouvelles qui complètent la liaison autoroutière entre Angers, Tours et Vierzon, a contribué à la progression des recettes de péages et à l'optimisation des coûts d'exploitation. Le programme d'investissements s'est poursuivi tandis que de nouveaux financements étaient mis en place.

Par avenant signé avec l'État et approuvé par décret le 17 mai 2007, une section gratuite de 9 km sur l'A85 entre Langeais Est et Druye a été incluse dans le contrat de concession. Cofiroute assure depuis le 1^{er} juin 2007 les missions de sécurité et de viabilité de cette section gratuite et réalisera les investissements nécessaires pour la mettre aux normes autoroutières et la doter d'une aire de service. La contrepartie financière est assurée par une augmentation générale des tarifs de 0,31 % applicable au 1^{er} février 2008.

2. Trafic

La croissance du trafic à réseau stable mesurée en km parcourus, soutenue sur l'ensemble de l'année, est de 3,8 % (VL + 3,3 % et PL + 6,5 %). La situation économique et les évolutions de prix du carburant n'ont pas affecté la dynamique créée par le bouclage du réseau.

- Le contournement nord de Langeais sur l'A85 (25 km) le 29 janvier qui boucle la liaison entre Angers et Tours,
- La section Druye - Saint-Romain sur l'A85 (63 km) le 18 décembre qui permet de relier en totalité l'A10 depuis Tours à l'A71 au niveau de Vierzon.

Ces extensions, ajoutées à la fin de la montée en charge de la section Ecommoy - Tours mise en service fin 2005, ont généré une croissance supplémentaire du trafic de 1,1 %.

À réseau évolutif le trafic progresse de 4,9 % (VL 4,4 % et PL 7,6 %).

3. Recettes

Les tarifs ont augmenté au 1^{er} février 2007, conformément au contrat de concession et au contrat de plan 2004 - 2008. Les taux moyens d'augmentation appliqués ont été de 0,91 % pour les véhicules légers classe 1 et de 1,90 % pour les poids lourds classe 4.

Parallèlement et en application des directives européennes, Cofiroute réduit progressivement les remises appliquées aux abonnés poids lourds. Cette mise en conformité a fait l'objet d'une concertation en amont avec les transporteurs routiers.

Compte tenu des effets conjugués de l'extension du réseau en exploitation, de la croissance du trafic et de l'évolution des tarifs, la recette de péage a progressé de 8,3 % à 1 018,3 M€.

4. Construction de sections nouvelles et gros entretien du réseau en service

Dans le cadre du programme d'investissements de 3 milliards d'euros sur la période 2004 - 2008, 537 M€ ont été investis en 2007, dont 43 M€ correspondent au renouvellement des équipements (IEAS).

4.1. Duplex A86 (208 M€)

Le percement du tunnel VL 2 entre Versailles et l'A13 s'est achevé fin août. Sur le tunnel VL1 entre Rueil et l'A13, les travaux de montage des équipements se sont terminés, et les phases d'essais partiels par systèmes intégrés ont débuté. L'intégration des systèmes s'avérant plus complexe que prévu, Cofiroute a décidé de différer la date de mise en service initialement envisagée pour le tunnel VL1, pour mener à bien les opérations préalables à la mise en service de l'ouvrage dans des conditions optimales.

Le dossier de sécurité avant ouverture a été approuvé par l'État en mai 2007 et les formations du personnel d'exploitation ont débuté.

4.2. Sections nouvelles du réseau interurbain (240 M€)

En 2007, Cofiroute a achevé la réalisation de l'autoroute A85 entre Angers, Tours et Vierzon, qui constitue une liaison transversale majeure entre l'Est de la France et la façade atlantique.

La section Saint-Romain - Druye a été mise en service le 18 décembre avec 2 mois d'avance.

Enfin, entre Druye et Langeais, Cofiroute a engagé les travaux de mise aux normes de sécurité et d'environnement de cette section, qui était précédemment gérée par l'État.

Sur l'autoroute A11, la construction du contournement nord d'Angers a progressé conformément au planning. Cofiroute a achevé les travaux du viaduc sur la Maine ; la tranchée couverte est terminée et l'installation des équipements répondant aux nouvelles prescriptions sur la sécurité des tunnels routiers a été engagée. Un agent de sécurité a été nommé et le dossier de sécurité avant ouverture a été adressé au préfet le 24 août 2007. L'arrêté autorisant la mise en service de la tranchée couverte a été obtenu le 22 décembre 2007.

4.3. Travaux d'amélioration du réseau en service (46 M€)

Cofiroute a poursuivi le programme fixé par le contrat de concession et le 2^e contrat de plan. La construction de 934 nouvelles places de parking poids lourds, ainsi que l'aménagement des postes d'appel d'urgence sont très avancés ; les travaux d'aménagement de l'échangeur A71 / A20 ont débuté.

Enfin, le plan d'amélioration de la qualité visuelle du réseau entre dans une nouvelle phase. L'aire de repos de Boutroux (A10), site pilote de la nouvelle charte, a été mise en service au printemps 2007. Les travaux d'aménagement de l'ensemble des aires de repos de l'axe A10 sont en cours ; la mise à la charte de l'ensemble du réseau s'étalera sur 3 ans.

5. Politique sociale - Exploitation du réseau et action commerciale

5.1. Politique sociale

En 2007, les relations sociales se sont poursuivies à un rythme soutenu (18 réunions de négociations en 2007). Plusieurs accords ont été signés entre la direction et les organisations syndicales.

De nouvelles règles ont ainsi pu être définies pour la gestion des pointes d'activité et les remplacements au péage. Le recours aux contrats saisonniers a été précisé et plus d'une centaine de receveurs seront recrutés en CDI en 2008 pour intervenir spécifiquement pendant les vacances scolaires et le week-end. Parallèlement, un système d'astreinte est mis en place au péage pour faciliter les remplacements en cas d'absence du personnel.

D'autres textes relatifs au Compte épargne temps, aux salaires et à la cessation d'activité de certains travailleurs salariés (CATS) ont également été signés en 2007. Ce dernier texte permet aux salariés de l'entreprise ayant fait plus de 15 ans de travail postés de quitter l'entreprise à partir de 57 ans.

Enfin, Cofiroute a mis en application la nouvelle convention collective nationale de branche et décliné le système de classification prévu par celle-ci.

5.2. Management de la qualité

Suite au renouvellement en décembre 2006 de la certification ISO 9001-2000 sur le périmètre de l'exploitation autoroutière du réseau interurbain, Cofiroute a principalement consacré l'année 2007 à l'intégration dans les processus d'exploitation de la problématique spécifique à l'exploitation des tunnels du contournement nord d'Angers et de l'A86.

5.3. Gestion du Réseau d'appel d'urgence (RAU)

À la demande de l'État concédant, Cofiroute a été amenée à reprendre la gestion du Réseau d'appel d'urgence qui était précédemment assurée par la gendarmerie nationale. L'année 2007 a été consacrée à la réalisation des investissements permettant le regroupement des appels sur deux postes centraux d'exploitation, l'objectif étant la prise en charge progressive à compter de début janvier 2008.

5.4. Abonnements et automatisation

Afin d'améliorer la fluidité du trafic et le service au client, le développement du télépéage abonnés véhicules légers a été accentué dans plusieurs domaines :

- développement de produits spécifiques abonnés, en particulier dans les secteurs périurbains affectés par des pointes de trafic pendulaire,
- élargissement de l'offre d'abonnement via Internet et le *call center*,
- utilisation du badge Liber-t comme moyen de paiement chez VINCI Park.

66 000 badges Liber-t ont été vendus durant l'année, portant à 205 000 le parc des badges actifs et à 20 % le taux de pénétration du télépéage par rapport à l'ensemble des transactions.

Le télépéage poids lourds intersociétés Tis-PL a été officiellement déployé sur tout le réseau à partir du 1^{er} mai 2007. Les cartes CAPLIS sont remplacées à leur échéance par des transpondeurs ; fin 2007 les transactions automatiques approchaient 50 % des transactions abonnés ; cette mutation devrait s'étaler jusqu'à mi-2008.

Parallèlement, les gares à faible trafic sont progressivement mises en télé-opération. Cofiroute compte 37 gares automatiques ou semi-automatiques fin 2007, contre 24 fin 2006.

Le taux d'automatisation du péage a progressé de 15 % en un an. Les transactions automatiques représentent fin 2007 plus de 60 % du total.

6. Sécurité

6.1. Les actions vis-à-vis des clients

Indicateurs	2005	2006	2007
Taux d'accidents*	28,52	24,97***	22,91
Taux d'accidents corporels	3,27	2,76	2,75
Taux de tués	0,39	0,32	0,25
Taux de victimes graves**	1,77	1,48	1,28

* Nombre d'accidents / nombre de km parcourus x 10 puissance 8

** Taux de tués ajouté au taux de victimes hospitalisées supérieur à 24 heures par km parcourus x 10 puissance 8

*** Évolution du référentiel accident matériel : le taux d'accident en 2006 a été actualisé pour être cohérent avec le cadre des sociétés d'autoroutes, entraînant une baisse significative du taux.

L'amélioration constatée en 2007 s'inscrit dans la tendance observée depuis plusieurs années. Elle est le résultat des actions récurrentes mises en œuvre sur le réseau ayant pour objectif d'améliorer la sécurité, des actions de prévention et des actions correctives prises sur la base des analyses d'accidents systématiquement réalisées après chaque accident corporel.

6.2. Les actions à destination des salariés

La société a connu le 25 août 2007 un terrible événement au cours duquel un receveur qui stationnait sur une bande d'arrêt d'urgence pour venir en aide à un client, a été percuté par un véhicule et est décédé des suites de l'accident.

Parallèlement, la société a connu en 2007 une dégradation inacceptable de la sécurité de son personnel. Un programme d'actions a été engagé pour mobiliser plus vigoureusement l'ensemble du personnel sur la problématique de la sécurité et de la prévention. Des séminaires prévention ont été organisés dans chaque secteur et leur déclinaison dans chaque centre se fera au cours du 1^{er} trimestre 2008. En complément du groupe de sécurité balisage, deux autres groupes métiers ont été créés : l'un pour le personnel péage réuni pour examiner spécifiquement la problématique de la sécurité des receveurs, et le second pour le personnel amené à s'arrêter sur le tracé pour intervenir sur les ouvrages notamment. Ces actions se poursuivent en 2008 avec la mise en place d'un nouveau programme de prévention, incluant l'adoption d'engagements du management et de règles de sécurité par poste de travail.

7. Financement

Deux nouveaux emprunts ont été émis au cours de l'année 2007. Le solde de 210 M€ du prêt accordé par la BEI pour le financement de l'A85 a été tiré fin juin, et en juillet un abondement de la souche obligataire 2006 a permis de compléter cet emprunt de 350 M€. En juillet, l'emprunt obligataire de 1996, venu à échéance, a été remboursé pour 305 M€.

Au 31 décembre, la trésorerie disponible est de 501 M€ alors que le crédit syndiqué de 1 020 M€ n'est pas utilisé.

L'endettement net de 3 260 M€ est à taux fixe ou protégé.

8. Recherche et développement

Les actions de recherche et développement réalisées par Cofiroute en 2007 se sont déclinées sur les trois volets principaux suivants :

- Information des clients
- Sécurité du personnel et des clients
- Péage du futur

8.1. Information des clients

En collaboration avec ASF, une expérimentation a été lancée sur les méthodes d'estimation et de diffusion des temps de parcours. Celle-ci porte sur les sections les plus empruntées des autoroutes A10 et A11.

Une expérimentation de diffusion de services basée sur la radio numérique DMB (*Digital Multimedia Broadcasting*) a été effectuée sur l'axe Tours-Poitiers de l'autoroute A10. Le DMB permet une diffusion d'informations multimédia (son, images et données) à travers plusieurs programmes. Cette technologie permettra à terme de diminuer les coûts des équipements et de diffusion par rapport à la radio FM isofréquence 107.7 disponible actuellement sur tout le réseau autoroutier concédé.

8.2. Sécurité du personnel et des clients

Le projet européen SAFESPOT vise à concevoir, développer et tester des applications d'alerte et d'assistance des conducteurs à travers des communications entre véhicules d'une part et entre les véhicules et l'infrastructure d'autre part. Dans ce cadre, Cofiroute est responsable du sous-projet intitulé « Applications de sécurité basées sur des communications entre l'infrastructure et les véhicules ».

Les contributions significatives de Cofiroute en 2007 sont :

- la coordination d'une étude d'accidentologie au niveau européen, permettant de préciser les applications qui seront développées dans le cadre de SAFESPOT,
- la définition d'une architecture fonctionnelle du système de communication infrastructure-véhicules basée sur l'organisation de Cofiroute.

Cofiroute poursuit la constitution d'un observatoire des vitesses moyennes et des interdistances recueillies sur la section Paris-Orléans (A10) à l'aide du système de lecture de plaques minéralogiques mis en œuvre en 2005.

8.3. Péage du futur

Le projet RCI (*Road Charging Interoperability*) vise à concevoir, développer et démontrer l'interopérabilité technique entre des systèmes de télépéage pour poids lourds existants en Europe à travers un seul équipement embarqué et un seul contrat. Il préfigure la mise en pratique de la directive européenne sur l'interopérabilité du télépéage en Europe. Dans ce cadre, Cofiroute a été chargée en 2007 de coordonner la préparation des tests dans 6 pays européens ayant différentes technologies : communications à courte portée pour les systèmes Tis-PL en France, Via-T en Espagne, TELEPASS en Italie et EUROPASS en Autriche et des systèmes basés sur un positionnement par satellite comme TOLL COLLECT en Allemagne et LSVA en Suisse.

Cofiroute a initié en 2007 une étude d'opportunité relative à la mise en œuvre d'un démonstrateur de télépéage « flux libre » sur son réseau. Un comparatif a été effectué notamment sur des systèmes existants aux États-Unis.

Enfin, Cofiroute assure en permanence une veille stratégique et technologique sur le développement des systèmes de transport basés sur les technologies de l'information et de la communication communément appelés ITS (*Intelligent Transportation Systems*).

9. Filiales et participations

9.1. Cofiroute Participations

Le résultat net de Cofiroute Participations s'élève à 7 584 K€, dont -5 K€ de résultat d'exploitation, 1 208 K€ de résultat financier, 6 586 K€ de résultat exceptionnel et 206 K€ d'impôt sur les sociétés.

Le résultat financier, en baisse par rapport à 2006, est lié principalement aux produits dégagés par la convention de trésorerie passée avec Cofiroute de 233 K€ ainsi qu'aux produits de participation en provenance des filiales : 347 K€ versés par Cofiroute Corporation, 307 K€ versés par Cofiroute UK, 100 K€ versés par SERA, 87 K€ versés par OADB et 53 K€ versés par Médiamobile.

Le résultat exceptionnel en forte amélioration par rapport à 2006, s'explique par la cession des titres de Gefyra Litourgia pour 6 600 K€ et de VINCI Networks pour 43 K€. Les plus-values générées s'élèvent respectivement à 6 568 K€ et à 18 K€.

9.1.1. Royaume-Uni

Cofiroute UK a produit un chiffre d'affaires de 1 002 K€ et dégagé un résultat net avant impôts de 321 K€.

La société Le Crossing Compagny Ltd (LCC), détenue par Cofiroute UK Ltd (42,86 %) et Ringway Babbie Ltd (57,14 %), a réalisé au cours de l'année 2007 un chiffre d'affaires de 23 428 K€ et a dégagé un résultat net avant impôts de 1 716 K€.

Au global, Cofiroute UK présente pour l'exercice 2007 un résultat net de 751 K€.

9.1.2. États-Unis

Cofiroute Corporation, dont la filiale opérationnelle Cofiroute USA exploite la 91 Express Lanes en Californie et la MnPASS au Minnesota, a produit un chiffre d'affaires de 6 454 K\$, dégagé un résultat opérationnel de 573 K\$ et un résultat net de 369 K\$.

9.1.3. Chili

Dans le cadre de la vente des parts de VINCI dans la société concessionnaire Autopista del Bosque, il a été mis un terme à l'exploitation de Chillán-Collipulli par la société d'exploitation Operadora del Bosque (OADB) dont Cofiroute Participations est actionnaire à hauteur de 40 %. VINCI a indemnisé Cofiroute à hauteur de 900 K€ pour la terminaison anticipée du contrat d'exploitation et des contrats d'assistance et de support attaché (facturation effectuée en 2007). OADB est en cours de liquidation.

9.1.4. Grèce

Cofiroute Participations a cédé à VINCI Concessions ses parts dans la société d'exploitation Gefyra Litourgia pour un montant de 6 600 K€. Le produit de cession net du capital social (31,8 K€) et des réserves consolidées (1 088 K€) s'établit à 5 480,2 K€.

9.1.5. France

Sera, société exploitante de la station de radio autoroutière Autoroute FM, a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 2 104 K€ et a dégagé un résultat net de 151 K€.

Cofiroute Participations a cédé sa participation dans VINCI Networks à Sogea Networks. Le montant de la cession est de 43 K€.

9.2. Toll Collect

Toll Collect GmbH (TC), une société de droit allemand détenue à 10 % par Cofiroute, à 45 % par Daimler Financial Services (DFS), et à 45 % par Deutsche Telekom (DT), est titulaire d'un contrat avec le Bund jusqu'en 2015, avec une extension possible jusqu'en 2018.

Son objet est la mise au point, le financement et l'exploitation d'un service de perception automatisé du péage pour les poids lourds de 12 t et plus sur le réseau autoroutier fédéral allemand. Cette perception automatique utilise la technologie satellitaire pour localiser les poids lourds, et la téléphonie mobile pour transmettre les transactions. Pour ce faire, les poids lourds doivent être équipés d'un OBU (*On Board Unit*). Les usagers peuvent également faire des réservations manuelles, à des bornes de péage ou sur Internet.

Le projet a ouvert le 1^{er} janvier 2005 sur 12 000 km d'autoroutes. Depuis le 1^{er} janvier 2007, la collecte du péage a été étendue à 42 km de routes nationales.

Le projet se déroule correctement. Toll Collect a collecté 3,36 milliards d'euros en 2007, dont 90 % avec le système automatique et 10 % avec le système manuel. Le taux de précision du système automatique était en moyenne de 99,75 % sur l'année 2007.

Au 31 décembre 2007, 610 000 poids lourds étaient équipés d'un OBU.

Les principaux résultats de la société Toll Collect GmbH pour sa dernière année fiscale (du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2007) sont les suivants :

■ Chiffre d'affaires	585 M€
■ EBIT	35 M€
■ Résultat après impôts	15 M€

Il est rappelé que le Bund a initié une procédure d'arbitrage le 8 septembre 2004 et réclame au consortium 5 500 M€ en pénalités et manque à gagner du fait du retard du projet. La procédure d'arbitrage suit son cours. En tout état de cause, cela ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes de Cofiroute, qui a déjà atteint en décembre 2004 le plafond de sa contribution financière au projet (pour mémoire, un avenant aux accords de consortium, signé le 31 août 2004, confirme la limitation de la contribution financière de Cofiroute à 70 M€).

10. Comptes annuels consolidés

10.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit, pour l'année 2007, à 1 038,5 M€ (millions d'euros), contre 965,7 M€ en 2006, soit une progression de 7,5 %. Cette progression résulte essentiellement de recettes de péage (1 018,3 M€ en 2007 contre 940,2 M€ en 2006) qui progressent de 78,1 M€, soit une augmentation de 8,3 %, produit d'une augmentation du trafic de 4,4 % pour les VL et de 7,6 % pour les PL, et de l'effet des mesures tarifaires.

10.2. EBITDA

L'EBITDA s'établit à 730,5 M€ en 2007 contre 662,1 M€ en 2006, soit une progression de 68,4 M€ (+ 10,3 %) par rapport à 2006. Cette performance est le résultat de la politique de maîtrise des coûts conduite depuis plusieurs années et des gains de productivité réalisés dans le cadre de l'extension du réseau : l'EBITDA représente 70,3 % du chiffre d'affaires contre 68,6 % en 2006.

10.3. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant augmente de 9,7 %, à 559 M€ en 2007 contre 509,7 M€ en 2006, malgré l'amortissement des sections mises en service dans l'année pour un montant de 10 M€.

10.4. Résultat financier

Malgré la progression de l'endettement, le résultat financier diminue de 9,3 M€, il s'élève à - 40,5 M€ contre - 49,8 M€.

10.5. Résultat net

L'impôt sur les bénéfices augmente de 10,7 M€ pour s'établir à 169,8 M€.

Le résultat net s'établit à 348,7 M€, en progression de 48,6 M€ et 16,2 % par rapport à celui de 2006 (300,1 M€).

10.6. Bilan consolidé

L'endettement net s'élève à 3 260 M€ au 31 décembre 2007 contre 3 000 M€ à fin 2006.

11. Comptes sociaux

11.0. Compte de résultat

Le chiffre d'affaires progresse de 78 M€ et s'établit à 1 032,3 M€.

La progression du résultat d'exploitation et du résultat financier permet une augmentation de 47 M€ du résultat net, qui s'établit à 347,8 M€ pour l'année 2007, soit une progression de 15,7 %.

L'EBITDA s'améliore de 75,9 M€ et représente en 2007 734,8 M€, soit 71,2 % du chiffre d'affaires contre 69,0 % en 2006.

11.1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément à l'article R-225-102 du code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices figure ci-dessous.

(en euros)	2003	2004	2005	2006	2007
1 - Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	158 282 124	158 282 124	158 282 124	158 282 124	158 282 124
Nombre d'actions émises	4 058 516	4 058 516	4 058 516	4 058 516	4 058 516
2 - Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires	829 118 747	862 302 082	888 641 281	954 322 153	1 032 325 137
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	503 507 687	535 894 862	565 329 850	616 717 540	693 281 042
Impôt sur les bénéfices à 33,33 %	104 113 407	136 464 521	123 659 366	125 664 680	142 500 384
Contributions supplémentaires sur l'impôt société	6 533 965	8 572 086	5 910 470	4 121 755	4 677 334
Bénéfices après impôts, contribution, participation des salariés, amortissements et provisions	220 200 546	260 209 764	282 732 783	300 714 825	347 777 990
Montant des bénéfices distribués	124 718 197	138 557 736	150 368 018	162 827 662	188 315 142
Dettes à long terme	2 405 258 360	2 529 169 270	2 675 777 893	3 171 206 911	3 379 801 220
Coût de revient de la concession	4 494 056 141	4 977 305 322	5 791 342 487	6 620 339 868	7 275 087 662
3 - Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt et participation des salariés mais avant amortissements et provisions	95,52	94,55	105,93	118,69	133,13
Bénéfice après impôt et participation des salariés, amortissements et provisions	54,26	64,11	69,66	74,09	85,69
Dividende versé à chaque action	30,73	34,14	37,05	40,12	46,4
4 - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 991	2 012	1 919	1 857	1 875
Montant de la masse salariale	57 231 894	59 271 947	61 312 198	61 334 791	61 974 320
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	27 975 310	27 309 005	27 845 224	27 984 504	28 552 087

11.1.1. Proposition d'affectation du résultat 2007

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :

■ Bénéfice net disponible	347 777 990
■ Report à nouveau antérieur	<u>1 231 641 087</u>
■ Bénéfice distribuable	1 579 419 077
■ Dotation à la réserve légale	0
■ Distribution d'un dividende de 46,40 € / action (dividende statutaire inclus), soit	188 315 142
■ Affectation du solde en report à nouveau	1 391 103 935

La distribution ainsi proposée correspond à un dividende de 46,40 € par action pour chacune des 4 058 516 actions.

Selon la décision de votre conseil en date du 18/09/2007, cette distribution a fait l'objet d'un acompte de 39 € par action représentant un revenu global de 158 282 124 € mis en paiement le 30/11/2007.

Nous vous proposons de mettre en paiement le solde de 7,40 € par action ouvrant droit à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3 du code général des Impôts, et ce à partir du 30/04/2008.

En application de l'article 243 bis du code général des Impôts, nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

Au titre de 2006

- dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 162 827 541,56 euros
- dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 120,36 euros

Au titre de 2005

- dividendes non éligibles à l'abattement de 50 % : 150 367 906,65 euros
- dividendes éligibles à l'abattement de 50 % : 111,15 euros

Au titre de 2004

- dividendes non éligibles à l'abattement de 50 % : 138 557 633,82 euros
- dividendes éligibles à l'abattement de 50 % : 102,42 euros

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leur rapport général les conclusions de leurs opérations de contrôle et des vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous vous demandons d'approuver leurs conclusions.

11.1.2. Impact social et environnemental

En 2007, Cofiroute a adopté un plan d'action développement durable pour la période 2007 à 2009. Ce plan s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise et a notamment pour objectif d'intégrer la protection de l'environnement dans l'ensemble des activités de l'entreprise et de mener une politique des ressources humaines responsable.

Le reporting développement durable couvre l'ensemble de l'activité de Cofiroute et s'appuie sur une procédure de mesure et de calcul des indicateurs développement durable.

12. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2007

Les tarifs de la concession interurbaine ont été augmentés le 1^{er} février 2008 conformément aux stipulations du contrat de concession.

13. Évolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

Le contournement nord d'Angers sera mis en service avant le 31 août 2008.

Cofiroute va engager avec l'État les discussions pour la mise au point d'un contrat de plan 2009-2013 fixant le programme d'investissement et la loi tarifaire de ces 5 années.

14. Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de Commerce

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de Commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

15. Conventions visées à l'article L. 225-39 du code de Commerce

La liste et l'objet des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales ont été communiqués à vos Commissaires aux Comptes dans les conditions de l'article L. 225-39.

16. Programme de rachat d'actions

Il n'y a pas lieu à établissement d'un rapport spécial sur le programme de rachat d'actions, l'assemblée générale de la société n'ayant pas procédé à des autorisations d'opérations d'achat d'actions de la société.

17. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du code de Commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice 2007 est jointe ci-après.

18. Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la société que par des sociétés contrôlées par votre société au sens de l'article L. 233-16 du code de Commerce.

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :

- M. Henri Stouff Président-directeur général jusqu'au 18/12/07
Rémunération versée par la société : 120 000 euros
Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : 450 000 euros dont 200 000 euros au titre de l'exercice 2006 et 250 000 euros au titre de l'exercice 2007
Avantages en nature : véhicule de fonction

- Mme Odile Georges-Picot Directeur général délégué
Rémunération versée par la société : 158 400 euros
Prime d'objectif versée par la société : 75 000 euros
Rémunération au titre du mandat : 3 600 euros
Avantages en nature : véhicule de fonction

Pour les rémunérations perçues par MM. Xavier Huillard, Bernard Huvelin, Roger Martin, il est renvoyé aux mentions sur les rémunérations figurant dans le rapport de la société VINCI S.A.

19. Répartition du capital social

Nous vous précisons que le capital social de Cofiroute au 31 décembre 2007 est ainsi réparti :

■ VINCI CONCESSIONS	65,33 %
■ COFIROUTE HOLDING	17,99 %
■ COLAS	16,67 %
■ Autres	1,00 %

Aucune portion du capital de la société n'est détenue par les salariés.

20. Rapport sur le contrôle interne et rapport des Commissaires aux Comptes

Vous allez lire le rapport établi par le président de votre Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de Commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leur rapport général l'accomplissement de leur mission. À ce rapport est joint un rapport contenant leurs observations sur le rapport de votre président.

Le Conseil d'Administration

Rapport du président sur le contrôle interne

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de Commerce, le Président-directeur général de Cofiroute a arrêté les termes du présent rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, les éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général délégué et les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Au 31 décembre 2007, le Conseil d'Administration de Cofiroute est composé de 8 membres. La durée du mandat d'administrateur est de six ans.

Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement convoqués et reçoivent, préalablement à la tenue des conseils, les informations nécessaires à leurs travaux et décisions dans le respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et contractuelles. Les administrateurs ont par ailleurs la possibilité, le cas échéant, de consulter l'ensemble des informations disponibles sur la société.

Le président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration et veille au bon fonctionnement des organes de la société.

2. Limitations éventuelles de pouvoirs de la direction générale

- La société a opté pour le cumul des fonctions de président et de Directeur général. Ce mode d'organisation a été confirmé lors de la désignation de Pierre Coppey, le 18 décembre 2007, au poste de Président-directeur général en remplacement de Henri Stouff.
- Aucune limitation ne vient réduire l'exercice plein et entier par le Président-directeur général et le Directeur général délégué des pouvoirs attachés à leurs fonctions.
- Il est rappelé que conformément aux articles L. 225-35 et R. 225-28 et suivants du code de Commerce, le Conseil d'Administration a autorisé son Président-directeur général pour une durée d'un an à compter du 22 mars 2007, à donner au nom de la société des cautions, avals ou garanties dans la limite de 100 M€, tout engagement dépassant ce montant devant faire l'objet d'une autorisation du conseil. Par dérogation à ces dispositions, le Président-directeur général est autorisé à donner à l'égard des administrations fiscales et douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la société sans limite de montant. Suite à la nomination d'un nouveau président le 18 décembre 2007, ces autorisations ont été renouvelées au bénéfice de ce dernier jusqu'au 18 décembre 2008.
- Conformément à la faculté qui lui est ouverte par l'article L. 228-40 al 2 et 3 du code de Commerce, le conseil a autorisé son Président-directeur général, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 18 décembre 2008, à procéder à une ou plusieurs émissions obligataires dans la limite d'1 milliard d'euros.

3. Organisation du contrôle interne

3.1. Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de la société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à la société.

- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux et aux tiers reflètent avec sincérité la situation de l'activité de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques qui résultent de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

3.2. Les objectifs du contrôle interne

3.2.1. La décentralisation

La décentralisation de l'organisation de l'exploitation de la société par secteur géographique permet aux responsables locaux de prendre rapidement les décisions opérationnelles nécessaires.

3.2.2. Les délégations de pouvoir

Le système de délégation de pouvoirs de la société s'exerce dans le respect des principes d'action et de comportement suivants :

- respect rigoureux des règles édictées par le Président-directeur général notamment en matière de délégation, d'engagements et d'informations financières et comptables,
- transparence et loyauté des collaborateurs, vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel, et vis-à-vis des services fonctionnels. Chaque responsable doit notamment communiquer à sa hiérarchie les difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions. Il fait partie intégrante du rôle des responsables opérationnels de prendre seuls les décisions relevant de leur champ de compétence mais de traiter ces difficultés avec l'aide, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles de l'entreprise,
- respect des lois et règlements en vigueur dans les pays où l'entreprise opère,
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer ces principes par les moyens adaptés (oralement et/ou par écrit) et de montrer l'exemple,
- sécurité des personnes,
- culture de la performance financière.

3.2.3. La sécurité des personnes et des biens

Le département Qualité Sécurité Environnement, distinct des structures opérationnelles, est chargé de veiller à ce que celles-ci appliquent les règles et les principes définis par la direction générale, conformément aux lois et à la politique de l'entreprise, en matière de sécurité, de qualité, et de prise en compte de l'environnement.

3.2.4. Référentiels internes

Le dispositif de contrôle interne s'organise autour de plusieurs référentiels :

- Les règles à respecter par les collaborateurs au sein de l'entreprise sont précisées, principalement et notamment, dans le règlement intérieur, complété par des notes de service ou tout autre document émanant de la direction générale ou de ses représentants.
- Une charte informatique définit les conditions ayant pour objet d'informer les utilisateurs des règles à observer dans l'utilisation des postes informatiques et du matériel mis à leur disposition en vue d'une plus grande sécurité et d'une plus grande fiabilité.
- Les pouvoirs d'administration générale consentis aux directeurs par la direction générale font l'objet d'une directive entre le Président-directeur général et chaque directeur.

4. Fonctionnement de la société

L'organisation générale du contrôle interne de l'entreprise repose sur :

- La formalisation de la stratégie de l'entreprise et des prises de décision,
- Le pilotage et le suivi de l'activité,
- L'information et la coordination des différentes entités de l'entreprise.

4.1. Gouvernement d'entreprise

4.1.1. Le Conseil d'Administration

Le conseil constitue un organe collégial de la société. Il détermine les orientations stratégiques, examine le déroulement de l'activité de la société ainsi que la situation économique et financière, et analyse les perspectives à court et moyen terme.

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois et le taux moyen de participation a atteint près de 91 %.

Conformément à son règlement, le conseil a consacré le 18 décembre 2007 un point de l'ordre du jour à un débat sur son fonctionnement. Les administrateurs ont souligné à nouveau la qualité de l'information fournie au Conseil d'Administration, tant au travers des dossiers remis que par le truchement du comité technique et financier et des réunions des comités spécialisés.

4.1.2. Le comité des rémunérations

Le comité s'est réuni les 21 février 2007 et 12 décembre 2007 pour effectuer des propositions en ce qui concerne les rémunérations des mandataires sociaux. Ses recommandations ont été suivies par le Conseil d'Administration du 25 février 2008.

4.1.3. Le comité des comptes

En 2007 il s'est réuni deux fois pour examiner les comptes semestriels et annuels, les investissements et le plan de financement avant leur présentation au Conseil d'Administration. Le comité a également procédé à une revue des risques et aléas : gestion de la trésorerie, exposition de la société aux risques de taux et de rating, analyse des provisions constituées au bilan, suivi des engagements hors bilan.

Les Commissaires aux Comptes ont présenté la synthèse de leurs travaux et plusieurs dossiers relevant du processus de contrôle interne ont fait l'objet d'un examen particulier. Les rapports d'audit internes ou externes ont été présentés au comité.

4.1.4. Le comité technique et financier

Le comité technique et financier (CTF), composé de représentants des actionnaires, s'est réuni chaque trimestre, préalablement au Conseil d'Administration, pour examiner l'activité opérationnelle et financière de la société dans les quatre mois précédents et les perspectives à court terme.

4.2. Les comités internes à l'entreprise

4.2.1. Le comité exécutif

Instance d'information, de débat, de coordination et de décision, il réunit tous les 15 jours le Président-directeur général, le Directeur général délégué et les directeurs.

4.2.2. Le comité d'engagement

Les opérations portant sur des offres, contrats, et investissements suivants sont soumises au comité d'engagement, organe présidé par le Président-directeur général :

- les opérations de montage d'affaires, de développement d'activité nouvelle, de concession ou apparentées y compris les opérations de financement liées à ces opérations,
- toute opération d'acquisition ou de cession de fonds de commerce, d'actions, de parts sociales ou de tout autre titre ou valeur mobilière quelles que soient les circonstances ou le montant de l'opération, le nombre de titres ou le pourcentage détenus dans le capital de la société concernée ; il en va de même pour la création de toute société,
- les offres de service d'un montant supérieur à 2 millions d'euros (chiffre d'affaires annuel en cas de contrat pluriannuel),
- tout projet impliquant pour Cofiroute un investissement d'un montant supérieur à 300 000 €.

Pour les projets les plus complexes, le comité d'engagement prend la forme d'une revue opérationnelle à laquelle sont conviés les membres du comité exécutif.

Cette réunion permet d'examiner l'opportunité d'un investissement, les conditions et modalités de remise des offres, les projets de contrats, leur impact sur le business plan de Cofiroute, les engagements juridiques et financiers qui s'y attachent y compris les garanties, cautions et autres engagements hors bilan.

Les avenants ou modifications à des contrats en cours visés ci-dessus sont soumis aux mêmes procédures, dès lors que, par leur montant propre ou le montant des contrats modifiés, les seuils susmentionnés sont dépassés.

Le comité d'engagement s'est réuni 8 fois en 2007 et a traité 38 dossiers.

4.2.3. Les revues de projet

Tous les projets significatifs (projets de construction, projets techniques et projets de développement) en cours au sein de l'entreprise font l'objet d'une revue, une à trois fois par an en fonction de leur criticité, en présence du président et des directeurs intéressés. Ces revues permettent d'effectuer un suivi régulier des décisions prises en comité d'engagement.

4.2.4. Les revues de direction qualité

Les revues de direction examinent chaque semestre les résultats de la politique qualité de l'entreprise et en fixent les orientations futures, sur la base des audits réalisés et de l'analyse de l'efficacité des processus opérationnels et des processus de support.

Le système qualité de l'entreprise, y compris ces revues de direction, a fait l'objet d'une certification de conformité à la norme ISO 9001-2000 en janvier 2004 pour l'activité d'exploitation autoroutière. Cofiroute a obtenu du bureau Veritas Certification le 5 décembre 2006 le renouvellement de cette certification pour 3 ans.

4.2.5. Les revues concessions

Trois revues concessions ont examiné en 2007 le respect des engagements pris par Cofiroute au titre de ses deux contrats de concession et de son contrat de plan interurbain, en particulier sur les programmes d'investissements à réaliser sur le réseau en service.

4.2.6. Les revues sécurité

Une revue sécurité examine deux fois par an la politique de l'entreprise en matière de sécurité des personnes, des clients et des entreprises intervenant sur les chantiers de travaux. Deux réunions ont eu lieu en mars et novembre 2007.

4.3. Les processus de contrôle

4.3.1. La production et le contrôle des documents comptables

À compter de l'exercice 2007 et conformément à la réglementation, Cofiroute établit des comptes consolidés selon le référentiel IFRS.

Ces comptes font l'objet d'un audit du collège des Commissaires aux Comptes, ils sont déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers et publiés sur le site internet de la société.

La direction financière est en charge de l'établissement et de la validation des comptes semestriels et annuels de l'entreprise, et du respect des principes comptables et des procédures appliqués par l'entreprise et ses filiales. Elle associe les Commissaires aux Comptes aux réflexions et travaux liés aux opérations complexes au plan comptable.

Les Commissaires aux Comptes présentent à la direction financière et au comité des comptes leurs observations lors de réunions ayant pour objet d'examiner les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Préalablement à la signature de leur rapport, les Commissaires aux Comptes recueillent une lettre d'affirmation signée par le président et le directeur financier.

4.3.2. Établissement et suivi des budgets

Le contrôle de gestion met en œuvre et coordonne le processus budgétaire pour l'ensemble du Groupe selon un calendrier et des principes qu'il définit et contrôle.

Au terme du processus, le budget et les deux recalages annuels font l'objet d'une validation par la Direction générale puis d'un suivi régulier.

4.4. Les reportings

4.4.1. Reporting aux actionnaires

La direction financière transmet mensuellement aux actionnaires de la société un suivi du chiffre d'affaires de l'entreprise, de ses principaux indicateurs d'activité et de son endettement net. Elle transmet également les éléments suivants :

- l'arrêté des comptes trimestriels, semestriels et annuels,
- les comptes prévisionnels de l'année n (1^{re} visée en novembre n-1, suivie de 4 recalages au cours de l'année, en mars, mai, septembre et novembre),
- le plan triennal révisé chaque année.

Cofiroute étant détenue à 83 % par le groupe VINCI qui la consolide par intégration globale, elle est également soumise aux procédures de contrôle spécifiques mises en place par son actionnaire majoritaire pour l'ensemble de son groupe.

4.4.2. Reporting à l'autorité concédante

Au titre de ses deux contrats de concession, la direction des concessions et de la qualité rend compte régulièrement de ses engagements à son autorité concédante. L'entreprise a transmis en juin 2007 les comptes de l'année 2006 et un rapport d'exécution de chaque contrat de concession. Cofiroute a également remis le 30 novembre, en ce qui concerne la concession interurbaine, les prévisions d'investissements des cinq années ultérieures et une étude financière prévisionnelle pro forma, et en ce qui concerne l'A86, des prévisions sommaires de l'exercice en cours et des deux prochains exercices. Enfin, Cofiroute a remis en fin d'année 2007 un rapport spécifique portant sur la sécurité des clients, du personnel et des entreprises intervenant sur le réseau. De plus, la direction de la construction a rendu compte trimestriellement du bon déroulement des procédures et travaux de réalisation des sections nouvelles.

4.5. Autres procédures mises en place afin de prévenir et maîtriser les risques liés à son activité.

L'exploitation du réseau en service fait l'objet de procédures internes et externes réunies dans une documentation intitulée « Bibliothèque opérationnelle technique ». En particulier, les interventions sur accidents sont formalisées pour chaque autoroute du réseau, par un Plan d'intervention et de secours (PIS) qui a pour objet de définir et de faciliter la coordination et la mise en œuvre des mesures de secours et d'exploitation depuis le traitement des incidents quotidiens et mineurs jusqu'aux perturbations graves pour lesquelles le préfet n'a pas décidé de mettre en œuvre un plan d'urgence ou un plan Orsec.

Une procédure de permanence a été mise en place concernant le réseau interurbain en service ; elle se compose de permanences opérationnelles 24 h / 24 tenues par le personnel de l'exploitation, d'une permanence de la Direction générale assurée par un des membres du comité exécutif et d'une permanence communication.

Pour le projet A86, un dispositif de gestion de crise a été mis en place par Cofiroute et Socatop pour permettre de gérer un évènement d'importance affectant le chantier. Ce dispositif prévoit d'une part la gestion opérationnelle de la crise qui relève de Socatop et la communication de crise réalisée par Cofiroute.

5. Le plan d'action pour le renforcement du contrôle interne

5.1. Bilan des actions 2007 : elles ont porté sur :

- L'évolution du système de management de la qualité en intégrant les processus de pilotage du budget et de gestion des systèmes d'information et en préparant l'intégration de l'exploitation des tunnels de l'A86 et du contournement nord d'Angers dans le système.
- La réalisation d'audits environnement et de diagnostics sécurité dans les centres d'exploitation ayant pour objet de vérifier l'application des procédures internes et la mise en œuvre des bonnes pratiques dans le domaine de l'environnement et de la sécurité.
- La refonte des documents uniques d'évaluation des risques des secteurs d'exploitation afin de les rendre plus opérationnels.
- La redéfinition du processus achats dans l'entreprise, en matière de délégation, responsabilisation du management et contrôle des opérations effectuées.
- L'évaluation de la criticité des systèmes d'information.

5.2. Pour l'exercice 2008, les actions porteront notamment sur :

- L'amélioration du système de management de la qualité par :
 - a. l'approfondissement des processus de suivi et de contrôle de l'activité des sous-concessionnaires pour s'assurer de leur bonne prise en compte du respect des règles environnementales et de la politique qualité de l'entreprise,
 - b. l'amélioration des indicateurs opérationnels et de leur déclinaison au niveau de chaque centre d'exploitation,
 - c. l'intégration de la prévention des risques professionnels dans l'ensemble des processus,
 - d. l'intégration de l'activité tunnel.
- La mise en œuvre du plan de secours des systèmes d'information en adéquation avec leur criticité.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du président

COMPAGNIE FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE DES AUTOROUTES « COFIROUTE »

Société anonyme

Siège social : 6 à 10 rue Troyon - 92316 Sèvres cedex

Capital social : € 158 282 124

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de Commerce, sur le rapport du président du Conseil d'Administration de la société Cofiroute, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société COMPAGNIE FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE DES AUTOROUTES « COFIROUTE » et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la communication existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du code de Commerce.

Paris La Défense, le 13 mars 2008
Les Commissaires aux Comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Deloitte & Associés

Benoît Lebrun

Michel Berthet

Thierry Benoit

Sommaire

des comptes consolidés 2007

20	Bilan consolidé
22	Compte de résultat consolidé
23	Tableau des flux de trésorerie consolidés
24	Variation des capitaux propres consolidés
25	Annexe aux comptes consolidés
25	A. Principes comptables et méthodes d'évaluation
25	1. Principes généraux
26	2. Méthodes de consolidation
27	3. Règles et méthodes d'évaluation
34	4. Normes et interprétations non appliquées par anticipation
35	B. Notes relatives au compte de résultat
35	5. Chiffre d'affaires
35	6. Résultat opérationnel
37	7. Charges et produits financiers
38	8. Impôt sur les bénéfices
39	9. Résultat par action
39	C. Notes relatives au bilan
39	10. Immobilisations du domaine concédé
41	11. Immobilisations corporelles
42	12. Participations dans les entreprises associées
42	13. Autres actifs financiers non courants
42	14. Variation des capitaux propres (hors paiement en actions)
44	15. Paiement en actions
44	16. Provisions non courantes
49	17. Informations relatives à l'endettement financier net
51	18. Information relative à la gestion des risques financiers
56	19. Autres informations sur les instruments financiers
57	20. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes
58	21. Transactions avec les parties liées
60	22. Obligations contractuelles et autres engagements donnés ou reçus
60	23. Effectifs et droits à la formation
61	24. Transition des états sociaux 2006 aux états consolidés 2006
64	D. Évènements postérieurs à la clôture

Comptes consolidés

au 31 décembre 2007

Les comptes consolidés du groupe Cofiroute présentés dans les pages suivantes prennent en compte pour l'exercice 2006, les données consolidées qui font l'objet d'une première publication.

Bilan consolidé actif

(en millions d'euros)	Note	2007	2006
Actifs non courants			
Immobilisations du domaine concédé	10	5 324,2	4 843,2
Immobilisations corporelles	11	5,3	7,4
Participations dans les entreprises associées	12	1,1	1,2
Autres actifs financiers non courants	13	0,4	0,4
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	18	2,8	48,8
Impôts différés actifs	8	20,2	15,0
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		5 354,0	4 915,8
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	20	1,3	1,5
Clients et autres créances d'exploitation	20	95,3	118,3
Autres actifs courants	20	11,7	11,1
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	18	64,5	62,7
Actifs financiers de gestion de trésorerie	17	24,3	132,0
Disponibilités et équivalents de trésorerie	17	477,4	373,0
TOTAL ACTIFS COURANTS		674,4	698,6
TOTAL ACTIFS		6 028,4	5 614,4

Bilan consolidé passif

(en millions d'euros)	Note	2007	2006
Capitaux propres			
Capital social		158,3	158,3
Réserves consolidées		1 218,0	1 108,6
Réserves de conversion		- 0,3	0,1
Réserves de juste valeur		2,6	1,9
Résultat net - part du Groupe		348,7	300,1
CAPITAUX PROPRES - part du Groupe	14	1 727,3	1 569,0
Intérêts minoritaires	14.5	0,0	1,0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 727,3	1 570,0
Passifs non courants			
Provisions non courantes	16	42,7	27,1
Emprunts obligataires	17	2 529,1	2 583,1
Autres emprunts et dettes financières	17	859,9	654,6
Impôts différés passifs	8	242,0	207,7
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		3 673,8	3 472,5
Passifs courants			
Provisions courantes	20	30,0	34,2
Fournisseurs	20	29,2	15,5
Dettes sur immobilisation	20	47,6	82,7
Autres passifs courants	20	62,9	60,8
Passifs d'impôt exigibles	20	18,2	0,0
Dettes financières courantes	17	432,3	378,6
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	18	7,1	0,0
TOTAL PASSIFS COURANTS		627,3	571,9
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		6 028,4	5 614,4

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Note	2007	2006
Chiffre d'affaires	5	1 038,5	965,7
Produits des activités annexes		2,2	3,0
Charges opérationnelles	6	- 479,3	- 457,0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ		561,4	511,6
Paiement en actions	6.3	- 3,2	- 2,6
Résultats des entreprises associées		0,7	0,7
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	6	559,0	509,7
Coût de l'endettement financier brut		- 178,6	- 154,8
Produits financiers des placements de trésorerie		23,0	20,8
Coût de l'endettement financier net	7	- 155,6	- 134,0
Autres produits et charges financiers	7	115,1	84,2
Impôts sur les bénéfices	8	- 169,8	- 159,1
RÉSULTAT NET		348,7	300,7
Résultat net - part des minoritaires		0,0	- 0,6
RÉSULTAT NET - part du Groupe		348,7	300,1
RÉSULTAT NET de base et dilué par action (en euros) - part du Groupe	9	85,9	73,9

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Note	2007	2006
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (y compris les intérêts minoritaires)		348,7	300,7
Dotations nettes aux amortissements	6.2	156,0	142,8
Dotations nettes aux provisions		12,9	8,5
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	15	0,4	1,2
Résultat sur cessions		- 0,5	0,8
Quote-part de résultat des entreprises associées	12	- 0,7	- 0,7
Dividendes des sociétés non consolidées		- 0,2	- 0,5
Coûts d'emprunt immobilisés	7	- 109,2	- 83,4
Coût de l'endettement financier net	7	155,6	134,0
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	8	169,8	159,1
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT avant coût de financement et impôts		732,8	662,5
Variation du BFR	20.1	37,5	41,5
Variation des provisions courantes	20.2	2,3	- 1,1
Impôts payés		- 130,3	- 117,2
Intérêts financiers nets payés	7	- 145,8	- 105,8
FLUX DE TRÉSORERIE liés à l'activité I		496,6	479,8
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	11	- 0,5	- 1,1
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles		0,1	0,1
Investissements en immobilisations du domaine concédé	10	- 560,7	- 755,8
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)		0,0	0,1
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)	21.2	6,6	0,0
Incidence nette des variations de périmètre		- 2,4	0,0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et non consolidées		0,9	1,1
FLUX NETS DE TRÉSORERIE liés aux opérations d'investissements II		- 556,0	- 755,6
Dividendes payés			
■ aux actionnaires de Cofiroute SA	14.4	- 191,2	- 158,5
■ aux minoritaires des sociétés intégrées		0,0	- 0,4
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	17	537,9	805,4
Remboursements d'emprunts & variation des autres dettes financières courantes	17	- 305,9	- 261,8
Variation des actifs de gestion de trésorerie et des autres dettes courantes	17	121,8	- 82,5
FLUX NETS DE TRÉSORERIE liés aux opérations de financement III		162,5	302,3
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE I + II + III	17	103,1	26,5
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		- 107,6	82,5
(Émission) remboursement des emprunts		- 230,4	- 573,7
Autres variations		- 22,5	
Incidence des variations de juste valeur		- 2,2	0,5
Incidence des variations des cours des devises		- 0,2	- 0,1
VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET	17	- 259,8	- 464,4
Endettement net en début de période		- 2 999,8	- 2 535,4
ENDETTEMENT NET EN FIN DE PÉRIODE		- 3 259,6	- 2 999,8

Variation des capitaux propres consolidés

	CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE					Total	Minoritaires	Total
	Capital social	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Résultat net			
(en millions d'euros)								
CAPITAUX PROPRES 01/01/2006	158,3	987,8	0,3	0,9	278,2	1 425,4	0,8	1 426,2
Résultat net de l'exercice (a)					300,1	300,1	0,6	300,7
Instruments financiers : variations de juste valeur dont : (b)				1,1		1,1		1,1
■ Actifs financiers disponibles à la vente								
■ Couverture de flux de trésorerie				1,1		1,1		1,1
Écarts de conversion (c)			- 0,2			- 0,2		- 0,2
Charges et produits de la période (a)+(b)+(c)		0,0	- 0,2	1,1	300,1	301,0	0,6	301,6
Affectation de résultat et dividendes distribués		119,7			- 278,2	- 158,5	- 0,4	- 158,9
Paiements en actions (IFRS 2)		1,2				1,2		1,2
CAPITAUX PROPRES 01/01/2007	158,3	1 108,6	0,1	1,9	300,1	1 569,0	1,0	1 570,0
Résultat net de l'exercice (a)					348,7	348,7		348,7
Instruments financiers : variations de juste valeur dont : (b)				0,7		0,7		0,7
■ Actifs financiers disponibles à la vente								
■ Couverture de flux de trésorerie				0,7		0,7		0,7
Écarts de conversion (c)			- 0,3			- 0,3		- 0,3
Charges et produits de la période (a)+(b)+(c)		0,0	- 0,3	0,7	348,7	349,0	0,0	349,0
Affectation de résultat et dividendes distribués		108,9			- 300,1	- 191,2		- 191,2
Paiements en actions (IFRS 2)		0,5				0,5		0,5
Variation de périmètre							- 1,0	- 1,0
CAPITAUX PROPRES 31/12/2007	158,3	1 218,0	0,3	2,6	348,7	1 727,3	0,0	1 727,3

Annexe aux comptes consolidés

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Principes généraux

La Commission des études comptables et des études juridiques a récemment pris une position, publiée par la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes, qui prévoit que les émetteurs de titres de créances cotés sont tenus d'établir des comptes consolidés IFRS à compter du 1^{er} janvier 2007, y compris lorsque leurs filiales sont très peu significatives.

À la suite d'échanges avec ces organismes, le groupe Cofiroute (le Groupe) établit des comptes consolidés IFRS dès l'exercice 2007 avec un référentiel 2006 établi selon les mêmes principes et méthodes.

En application du règlement européen n° 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2007, sont établis conformément aux normes IFRS et telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2007.

Il est rappelé que le Groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation l'interprétation IFRIC 12 relative aux contrats de concessions (voir note A.4).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 février 2008.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2007

Norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers - informations à fournir concernant le capital »

Le 18 août 2005, l'IASB a émis la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et l'amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers - informations à fournir concernant le capital ».

L'objectif de la norme IFRS 7 est de compléter l'information financière requise relative aux instruments financiers, tels que définis par les normes IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation », et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » afin d'améliorer la communication sur l'exposition à la gestion des risques financiers. La norme IFRS 7 requiert notamment des informations :

- qualitatives sur la gestion des risques tels qu'ils sont analysés par la direction du Groupe,
- quantitatives, sur la sensibilité du résultat et des capitaux propres aux fluctuations des différents risques de marché (taux, change, actions, matières premières, etc.).

L'amendement à la norme IAS 1 requiert la présentation d'informations qualitatives sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital.

Cette norme et cet amendement, adoptés par l'Union européenne le 11 janvier 2006 et publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 27 janvier 2006, sont d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2007. Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2006 ont été ajustés en conséquence pour prendre en compte rétrospectivement leur mise en œuvre.

Nouvelles interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2007

- IFRIC 10 - Information financière intermédiaire et dépréciation d'actifs,
- IFRIC 9 - Requalification des dérivés incorporés,
- IFRIC 8 - Champ d'application d'IFRS 2,
- IFRIC 7 - Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 (Information financière dans les économies hyperinflationnistes).

L'application des interprétations n'a pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

2. Méthode de consolidation

2.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le groupe Cofiroute détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle de fait, c'est-à-dire a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode. Cela concerne les sociétés suivantes dont le Groupe détient 100 % du capital :

- COFIROUTE PARTICIPATIONS
- COFIROUTE CORPORATION, SR 91 et COFIROUTE USA
- COFIROUTE UK LTD

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cela concerne notamment OPERADORA AUTOPISTA DEL BOSQUE (OADB), dont le Groupe détient 40 % du capital et La CROSSING COMPANY LIMITED détenue à 42,86 % par COFIROUTE UK LTD.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Cela ne concerne aucune des sociétés détenues par le Groupe.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Évolution du périmètre de consolidation :

	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	6	2	4	7	2	5
Mise en équivalence	2	0	2	2	0	2
Nombre de sociétés	8	2	6	9	2	7

La variation de périmètre provient essentiellement de la cession par COFIROUTE PARTICIPATIONS, filiale détenue à 100 % par le Groupe, de sa participation (53 %) dans la société GEFYRA LITOURGIA, filiale grecque, cédée à VINCI Concessions le 28 février 2007.

2.2. Opérations intragroupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales,
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement,
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

2.3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe (euros) sont convertis au cours de clôture. Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période (ce dernier étant représentatif de la meilleure estimation du cours de change à la date de transaction). Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

2.4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Le recours à des estimations concerne notamment les éléments suivants :

3.1.1. Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

3.1.2. Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), du plan d'attribution d'actions gratuites et du Plan d'épargne du groupe (PEG) VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

3.1.3. Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues en 2007 et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 16.1 « Provisions pour retraite ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changements d'hypothèses.

3.1.4. Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent principalement les prévisions de dépenses pluriannuelles d'entretien et de grosses réparations servant de base aux provisions pour grosses réparations. Par ailleurs, l'application de l'interprétation IFRIC 12 est susceptible de modifier la détermination de ces provisions (Cf. partie A.4 « Normes et interprétations non appliquées par anticipation »).

3.1.5. Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

Dans le cas où les instruments financiers sont non cotés sur un marché, le Groupe a recours, pour les évaluer à la juste valeur, à des modèles de valorisation qui reposent sur des hypothèses qui privilégient l'utilisation de paramètres observables.

3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est comptabilisé conformément à la norme IAS 18. Il comprend les péages perçus sur les ouvrages routiers concédés, ainsi que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunications et d'espaces publicitaires.

Par ailleurs, il intègre le montant cumulé des prestations de services réalisées par les filiales consolidées au titre de leur activité principale.

3.3. Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes sont comptabilisés selon la norme IAS 18. Ils regroupent les études et assistances réalisées dans le cadre de l'activité développement, des prestations de service réalisées en dehors des limites des concessions ou au profit d'autres sociétés concessionnaires d'autoroutes.

3.4. Paiement en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'attribution d'actions gratuites et des PEG VINCI sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de « stock-options », d'actions gratuites et les offres de souscription au PEG représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés par VINCI sur ses propres instruments de capitaux propres aux salariés de sa filiale, le groupe Cofiroute, sont comptabilisés en charge sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

3.4.1. Plans d'options de souscription ou achat d'actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions VINCI sont attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. La juste valeur des options attribuées est déterminée, à la date d'attribution, à partir d'un modèle d'évaluation binomial de type « Monte Carlo ». Le nombre d'options valorisées est ajusté de la probabilité que les conditions d'acquisition des droits relatifs à l'exercice de l'option ne soient pas satisfaites.

3.4.2. Plans d'attribution d'actions gratuites

Des actions gratuites VINCI sont attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions gratuites est subordonnée à la réalisation de conditions de performance de marché et de critères financiers, la juste valeur des actions gratuites a été estimée, à la date d'attribution, selon un modèle de simulation « Monte Carlo » afin d'intégrer l'impact de la condition de performance de marché tel que préconisé par la norme IFRS 2. Le nombre d'actions gratuites auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

3.4.3. Plan d'épargne salariale VINCI

Dans le cadre du Plan d'épargne groupe, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les 20 derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'Administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date du Conseil d'Administration qui fixe le prix de souscription, à partir d'un modèle d'évaluation binomial de type « Monte Carlo ». Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises.

VINCI a mis en place en 2007 une opération d'actionnariat salarié avec effet de levier « Castor Avantage » pour les salariés des filiales françaises. L'évaluation de la charge des plans à effet de levier est effectuée à la date d'attribution conformément à la norme IFRS 2 et correspond à l'avantage octroyé par le Groupe à destination de ses salariés.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

Les plans, octroyés sur décision du Conseil d'Administration de VINCI SA et approuvés en assemblée générale, ne sont pas reconduits de façon systématique. Leur évaluation n'étant pas directement liée à l'activité opérationnelle, le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure cette charge dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance et de le présenter sur une ligne séparée, « Paiement en actions (IFRS 2) », du résultat opérationnel.

3.5. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des dérivés de taux affectés à la dette brute, qu'ils soient qualifiés ou non comptablement d'instrument de couverture,
- la rubrique produits financiers des placements comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

3.6. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction des ouvrages sont incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Dans la mesure où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts.

3.7. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres. Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.8. Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise.

3.9. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences et des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.10. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Conformément aux règles et méthodes comptables du groupe VINCI, les coûts de construction de l'actif concédé sont inscrits sur une ligne spécifique du bilan, en immobilisations incorporelles du domaine concédé. Ils sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat, à compter de la mise en exploitation des ouvrages.

Les biens renouvelables sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation. Les biens de retour remis gratuitement au concédant font l'objet d'un amortissement complémentaire visant à ramener leur valeur résiduelle à zéro en fin de contrat.

3.11. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

3.12. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles concernent principalement les agencements, matériels, mobiliers et véhicules qui appartiennent au domaine propre du Groupe. Elles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles (agencements, matériels, mobiliers, véhicules) sont de 3 à 10 ans.

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

3.13. Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

3.14. Participation dans les entreprises associées

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note 3.13 « Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers ».

3.15. Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants (cf. note A 3.24 « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

3.15.1. Titres disponibles à la vente

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement en capitaux propres et qu'il existe une indication objective de la dépréciation de cet actif, la perte cumulée est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

3.15.2. Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés, les autres prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêté s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.16. Stocks

Les stocks sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes (chlorure et carburants). À chaque clôture, ils sont valorisés selon la méthode FIFO.

3.17. Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti déduction faite des pertes de valeur en tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

3.18. Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs et la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants.

3.19. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des *cash flow* futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.20. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires (selon la classification AMF), des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas 3 mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte en résultat.

3.21. Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent d'une part les provisions pour retraite et d'autre part les autres provisions non courantes.

3.21.1. Provisions pour retraite

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe. Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, sont rapportés au résultat, pour l'excédent, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

3.21.2. Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évalués selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, notamment la provision pour grosses réparations, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les dotations (ou reprises) aux provisions résultent de la variation de ces évaluations à chaque date de clôture.

La part à moins d'un an figure en « autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « provisions courantes ».

3.22. Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

3.23. Emprunts obligataires et autres dettes financières (courantes et non courantes)

Les emprunts obligataires, les autres emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique coût de l'endettement financier brut.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste dettes financières courantes.

3.24. Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux principalement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux utilisés sont qualifiés d'instruments de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies, notamment :

- la relation de couverture est clairement désignée et documentée à la date de sa mise en place,
- « l'efficacité » de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique « Autres actifs financiers non courants » ou « Autres emprunts et dettes non courants ».

La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture sont classées en « Actifs financiers courants » ou « Dettes financières courantes ».

3.24.1. Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé,
- couverture de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'engagements fermes non comptabilisés.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajustée à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert - à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et les résultats financiers pour les autres - au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme « efficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés immédiatement au compte de résultat.

3.24.2. Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

3.25. Fournisseurs

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont des passifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les dettes fournisseurs sont évaluées au coût amorti.

3.26. Engagement hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting mis en œuvre à chaque clôture annuelle ou semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés, selon leur nature, dans l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

3.27. Information sectorielle

Le groupe Cofiroute est géré en un seul secteur d'activité, l'activité d'exploitation d'infrastructures autoroutières et de grands ouvrages (ponts, tunnels) dans le cadre de contrats de concession ou d'exploitation.

4. Normes et interprétations non appliquées par anticipation

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, ou des interprétations suivantes :

- Regroupements d'entreprises - IFRS 3 révisée
- Présentation des états financiers - IAS 1 révisée
- Coûts d'emprunts - amendements de la norme IAS 23
- Information sectorielle - IFRS 8
- Interprétation relative aux actions propres et transactions intragroupe - IFRIC 11
- Interprétation relative aux programmes de fidélisation clients - IFRIC 13
- Interprétation relative aux actifs nets de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum - IFRIC 14

Le Groupe mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

Par ailleurs, l'IFRIC a publié, le 30 novembre 2006, son interprétation IFRIC 12 concernant le traitement comptable des contrats de concession :

- Le champ d'application couvre les contrats de concession exploités dans le cadre d'un service public, pour lesquels le concédant est réputé exercer un contrôle sur les actifs exploités.
- Les différents modèles comptables applicables sont déterminés en fonction des contreparties reçues par le concessionnaire :
 - Modèle de l'actif incorporel (« *intangible asset model* ») : l'actif concédé est comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle dans le cas où le concessionnaire reçoit un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) de la part des usagers, en contrepartie du financement, de la construction et de l'exploitation de l'infrastructure. Ce traitement s'appliquerait aux concessions d'infrastructures détenues par le Groupe. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « *pass through* ou *shadow toll* »), le modèle de « l'actif incorporel » s'applique également.
 - Modèle de la créance financière (« *financial asset model* ») : le droit du concessionnaire sur l'actif concédé est comptabilisé comme une créance financière portant intérêts dès lors qu'il dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers. Ce modèle ne s'appliquerait pas au Groupe.
 - Lorsque seule une part de l'investissement fait l'objet d'un engagement de paiement de la part du concédant, elle est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti par le concédant. Le solde non garanti est comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle. Ce modèle ne s'appliquerait pas au Groupe.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation cette interprétation au 31 décembre 2007, qui est en cours d'adoption par l'Union européenne.

L'application d'IFRIC 12 dans le Groupe nécessitera une adaptation des règles et procédures comptables applicables aux contrats de concession, en particulier concernant les modalités de comptabilisation des provisions pour grosses réparations.

B. Notes relatives au compte de résultat

5. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2007	2006
Chiffre d'affaires - recettes de péage	1 018,3	940,2
Chiffre d'affaires - autres	20,2	25,5
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 038,5	965,7

6. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2007	2006
Chiffre d'affaires	1 038,5	965,7
Produits des activités annexes	2,2	3,0
Achats	- 9,6	- 9,8
Services extérieurs	- 81,0	- 89,1
Charges de personnel	- 96,7	- 99,1
Impôts et taxes	- 115,3	- 108,6
Amortissements	- 156,0	- 142,8
Dotations nettes aux provisions et autres	- 15,7	- 6,9
Autres produits et charges opérationnels	- 5,0	- 0,7
Charges opérationnelles	- 479,3	- 457,0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	561,4	511,6
Paiements en actions (IFRS 2)	- 3,2	- 2,6
Résultat des entreprises associées	0,7	0,7
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	559,0	509,7

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle du Groupe avant effets des paiements en actions (IFRS 2).

Il ressort à 561,4 millions d'euros au 31 décembre 2007 (54,1 % du chiffre d'affaires) contre 511,6 millions d'euros au 31 décembre 2006 (53,0 % du chiffre d'affaires), en progression de 9,7 %. Cette évolution prend notamment en compte la bonne tenue du trafic sur réseau stable ainsi que la mise en service de nouvelles sections. Les dotations aux provisions intègrent la totalité des engagements (11,4 M€) liés à la signature d'un accord de cessation d'activité anticipée.

Le résultat opérationnel qui s'élève à 559,0 millions d'euros au 31 décembre 2007 (53,8 % du chiffre d'affaires) contre 509,7 millions d'euros au 31 décembre 2006 (52,8 % du chiffre d'affaires), est en hausse de 9,7 %. Il comprend la part du Groupe dans les entreprises associées et les paiements en actions.

6.1. Services extérieurs

(en millions d'euros)	2007	2006
Grosses réparations	- 31,0	- 38,8
Autres services extérieurs	- 50,0	- 50,4
Services extérieurs	- 81,0	- 89,1
Dotation aux provisions grosses réparations	- 7,3	- 6,3

6.2. Amortissements

Les amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2007	2006
Immobilisations du domaine concédé	- 153,6	- 138,9
Immobilisations corporelles	- 2,4	- 3,9
AMORTISSEMENTS	- 156,0	- 142,8

6.3. Paiements en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 3,2 millions d'euros au titre de 2007 (contre 2,6 millions d'euros en 2006), dont 0,7 million d'euros au titre des plans options sur actions (contre 1,0 million d'euros en 2006), 2,0 millions d'euros au titre de PEG (contre 1,6 million d'euros en 2006) et 0,5 million d'euros au titre du plan d'attribution d'actions gratuites. (cf. note 15 « Paiements en actions »)

7. Charges et produits financiers

(en millions d'euros)	2007			
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges financières	Autres produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	- 188,9			
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	23,0			
Dérivés actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (<i>trading</i>)	3,0			
Dérivés qualifiés de couvertures	7,3			
Sous-total endettement financier net	- 155,6	0,0	0,0	0,0
Actifs disponibles à la vente		- 1,1	7,3	
Résultat de change		- 0,3		
Coûts d'emprunts immobilisés			109,2	
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	- 155,6	- 1,4	116,5	0,0

(en millions d'euros)	2006			
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges financières	Autres produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	- 184,1			
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	20,8			
Dérivés actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (<i>trading</i>)	16,4			
Dérivés qualifiés de couvertures	13,0			
Sous-total endettement financier net	- 134,0	0,0	0,0	0,0
Actifs disponibles à la vente		- 0,1	0,9	
Résultat de change		- 0,1		
Coûts d'emprunts immobilisés			83,4	
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	- 134,0	- 0,2	84,3	0,0

7.1. Coût de l'endettement net

Le coût de l'endettement financier s'élève à 155,6 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 134,0 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le coût de l'endettement financier net augmente de 21,6 millions d'euros par rapport à 2006, la variation de l'endettement contribue à cette augmentation pour environ deux tiers, l'augmentation des taux explique le complément.

Le résultat des instruments dérivés comprend le résultat des dérivés qualifiés de couverture (juste valeur et *cash flow hedge*) ainsi que des dérivés non qualifiés de couverture et s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2007	2006
Intérêts nets perçus des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	7,3	13,2
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	32,5	164,9
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	- 32,7	- 165,1
Reprise par résultat des montants différés en capitaux propres	0,5	0,5
Inefficacité des couvertures de <i>cash flows</i>	- 0,3	- 0,5
Résultat sur dérivés non qualifiés de couvertures	3,0	16,4
Résultat des instruments dérivés affecté à la dette nette financière	10,3	29,4

L'analyse des instruments dérivés est donnée en note 18.

7.2. Autres charges et produits financiers

L'essentiel du poste concerne les coûts d'emprunts immobilisés sur les ouvrages en cours de construction (109,2 millions d'euros en 2007 contre 83,4 millions d'euros en 2006).

Leur variation est corrélée avec l'augmentation des immobilisations en cours, à hauteur de deux tiers, et avec le coût moyen de la dette.

Par ailleurs, ce poste enregistre la plus-value de cession de la filiale Gefyra Litourgia.

8. Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2007	2006
Impôts courants	- 141,2	- 131,4
Impôts différés	- 28,6	- 27,7
<ul style="list-style-type: none"> ■ dont différences temporelles ■ dont déficits et crédits d'impôt 	- 21,3	- 20,4
	- 7,3	- 7,4
Impôts sur les bénéfices	- 169,8	- 159,1

8.1. Analyse de la charge nette d'impôts

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt comptabilisé pour Cofiroute, société tête de Groupe fiscal intégré regroupant 2 filiales françaises,
- l'impôt comptabilisé par les filiales étrangères pour 0,3 million d'euros (contre 0,8 million d'euros en 2006).

8.2. Taux d'impôt effectif

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2007	2006
Résultat avant impôt et résultats des entreprises associées	517,8	459,2
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique attendu	- 178,3	- 158,1
Différentiel de taux sur résultat étranger	0,0	0,2
Différences permanentes et divers écarts	8,5	- 1,5
Impôt effectivement constaté	- 169,8	- 159,1
Taux d'impôt effectif	32,80 %	34,66 %
Taux d'impôt effectif hors incidence des paiements en actions	32,74 %	34,55 %

Les différences permanentes apparaissant dans la réconciliation du taux effectif d'impôt intègrent notamment :

- les effets associés à la non déductibilité de la plupart des composantes constitutives de la charge relative aux paiements en actions. Elles s'élèvent à 0,1 million au 31 décembre 2007 (0,1 million au 31 décembre 2006).
- Les effets positifs liés à la cession des titres de Gefyra Litourgia (2,2 millions d'euros).

8.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	2007	2006
Impôts différés actifs		
Engagements de retraites	4,3	0,7
Différences temporelles sur provisions	8,1	8,1
Immobilisations incorporelles du domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	7,2	3,7
Mise à la juste valeur des instruments financiers	1,6	1,1
Autres	6,3	8,7
TOTAL	27,5	22,3

(en millions d'euros)	2007	2006
Impôts différés passifs		
Mise à la juste valeur des instruments financiers	3,6	3,6
Immobilisations incorporelles du domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	227,9	190,3
Amortissements dérogatoires	9,9	9,8
Autres	0,6	4,0
TOTAL	242,0	207,7
Solde net des impôts différés actifs et passifs avant dépréciation	- 214,4	- 185,4
Dépréciation	- 7,3	- 7,4
Impôts différés nets	- 221,7	- 192,8

Les différences temporelles liées aux retraitements de consolidation concernent principalement les immobilisations incorporelles du domaine concédé (227,9 millions d'euro en 2007 et 190,3 millions d'euro en 2006).

8.4. Impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable représentent un montant de 8,3 millions d'euros au 31 décembre 2007 et concernent principalement la dépréciation des titres Toll Collect.

9. Résultat par action

Le nombre d'actions de la société est de 4 058 516, sans changement sur les exercices 2007 et 2006. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions à prendre en considération pour le calcul du résultat par action de base et dilué en 2007 et en 2006 est de 4 058 516.

C. Notes relatives au bilan

10. Immobilisations du domaine concédé

Principales caractéristiques des contrats de concession

Les caractéristiques des principaux contrats de concession exploités par le Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération des concessionnaires	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne
Cofiroute					
Réseau interurbain d'autoroute à péage en France 1 100 km (dont 18 km en construction)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation de tarifs sujette à validation du concédant	Clients	Néant	Infrastructures rendues au concédant sans indemnité, sauf rachat par le concédant (dans ce cas, valeur économique)	Fin de contrat en 2030
A86 France (2 tunnels à péage en construction)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant	Clients	Néant	Infrastructures rendues au concédant sans indemnité, sauf rachat par le concédant (dans ce cas, valeur économique)	Fin de contrat : 70 ans après la mise en service complète de l'ouvrage

10.1. Engagements donnés au titre des contrats de concession

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement :

Dans le cadre des contrats de concession qu'il a conclu, le Groupe s'est engagé à réaliser certains investissements d'infrastructure qu'il est destiné à exploiter, en tant que société concessionnaire.

Un avenant au contrat de concession réseau interurbain (12^e avenant) a été approuvé par décret le 17 mai 2007. Un contrat d'entreprise définissant principalement les investissements à réaliser et le dispositif tarifaire applicable est en vigueur pour la période 2004-2008. Disposant d'un cadre contractuel bien défini, Cofiroute bénéficie d'une bonne visibilité sur ses perspectives.

Au 31 décembre 2007, le montant d'engagement d'investissements prévus, pour les 5 prochaines années, dans le cadre des contrats de concession et du contrat d'entreprise, concerne principalement le réseau interurbain pour 443,7 millions d'euros et 366 millions d'euros pour l'A86.

10.2. Ventilation des immobilisations du domaine concédé par type d'infrastructure

(en millions d'euros)	Coût des infrastructures*	Avances et encours	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2006	4 409,6	1 498,5	5 908,1
Acquisitions de l'exercice	95,0	774,0	869,0
Sorties de l'exercice	- 19,5	0,0	- 19,5
Autres mouvements	17,6	- 17,8	- 0,2
	4 502,7	2 254,7	6 757,4
Subventions reçues	- 16,7		- 16,7
Au 01/01/2007	4 486,0	2 254,7	6 740,7
Acquisitions de l'exercice	227,0	418,6	645,6
Sorties de l'exercice	- 12,8	0,0	- 12,8
Autres mouvements	651,3	- 651,1	0,2
	5 351,5	2 022,2	7 373,7
Subventions reçues	- 10,8		- 10,8
Au 31/12/2007	5 340,7	2 022,2	7 362,9
Amortissements et pertes de valeur			
Au 01/01/2006	- 1 772,9	0,0	- 1 772,9
Amortissements de la période	- 138,7		- 138,7
Pertes de valeur		- 4,8	- 4,8
Reprises de pertes de valeur			0,0
Sorties de l'exercice	18,8		18,8
Autres mouvements	- 0,1		- 0,1
Au 01/01/2007	- 1 892,8	- 4,8	- 1 897,6
Amortissements de la période	- 153,6		- 153,6
Pertes de valeur			0,0
Reprises de pertes de valeur		4,8	4,8
Sorties de l'exercice	7,7		7,7
Autres mouvements	- 0,1		- 0,1
Au 31/12/2007	- 2 038,8	0,0	- 2 038,8
Valeur nette			
Au 01/01/2006	2 636,8	1 498,5	4 135,2
Au 01/01/2007	2 593,2	2 249,9	4 843,2
Au 31/12/2007	3 301,9	2 022,2	5 324,2

* Subventions déduites

Les immobilisations progressent de 645,6 millions d'euros (contre 869 millions d'euros en 2006), investissements réalisés par Cofiroute dans le cadre de ses contrats de concession.

Les coûts d'emprunts incorporés durant la période dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en service s'élèvent à 109,2 millions (contre 83,4 millions d'euros en 2006).

Les immobilisations en cours du domaine concédé s'élèvent à 2 022,3 millions d'euros au 31 décembre 2007 dont 1 624,4 millions d'euros pour l'A86.

1. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains	Agencements	Matériels et installations techniques	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2006	0,8	9,6	21,6	32,0
Acquisitions de l'exercice		0,0	1,1	1,1
Sorties de l'exercice	- 0,1	- 0,1	- 1,2	- 1,4
Autres mouvements	0,1		0,1	0,2
Au 01/01/2007	0,8	9,5	21,6	31,9
Acquisitions de l'exercice		0,0	0,4	0,5
Sorties de l'exercice	0,0	0,0	- 0,2	- 0,2
Autres mouvements	0,4	0,0	- 0,6	- 0,2
Au 31/12/2007	1,2	9,5	21,3	32,0
Amortissements et pertes de valeur				
Au 01/01/2006	0,0	- 8,1	- 13,8	- 22,0
Amortissements de la période		- 0,9	- 3,0	- 3,9
Sorties de l'exercice		0,1	1,1	1,2
Autres mouvements			0,1	0,1
Au 01/01/2007	0,0	- 9,0	- 15,6	- 24,6
Amortissements de la période		0,5	- 2,8	- 2,4
Sorties de l'exercice		0,0	0,2	0,2
Autres mouvements			0,1	0,1
Au 31/12/2007	0,0	- 8,5	- 18,2	- 26,7
Valeur nette				
01/01/06	0,8	1,5	7,8	10,1
01/01/07	0,8	0,5	6,0	7,4
31/12/07	1,2	1,0	3,1	5,3

12. Participations dans les entreprises associées

La valeur des entreprises associées au 31 décembre 2007 est de 1,084 million d'euros contre 1,150 million d'euros au 31 décembre 2006. Ces montants correspondent à la valorisation des participations dans les sociétés mises en équivalence. La diminution de 0,065 million d'euros correspond dès lors à la part du Groupe dans les bénéfices et pertes réalisés dans les entreprises associées.

Les participations dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2007 concernent une filiale chilienne en cours de liquidation et une filiale en Angleterre sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Les principales données financières au 31 décembre 2007 relatives à ces sociétés sont les suivantes (à 100 %) :

Données financières à 100 % en millions d'euros	OADB	La Crossing Company Limited
% de détention	40 %	43 %
Chiffre d'affaires	0,0	34,2
Quote-part du Groupe	0,0	13,7
Charges opérationnelles	- 0,1	- 31,8
Résultat opérationnel	- 0,1	2,4
Résultat net	- 0,1	1,7
Capitaux propres au 31 décembre 2007	0,2	2,5
Quote-part du Groupe	0,1	1,1
Part du Groupe dans le résultat consolidé	0,0	0,7
Valeur des titres mis en équivalence	0,2	0,7
Valeur nette des titres dans les comptes sociaux	0,1	0,6
Valeur des titres à l'origine	0,1	0,6
Autres informations du bilan		
TOTAL ACTIF / PASSIF	0,2	5,7

13. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants concernent, pour l'essentiel, les titres de participation non cotés dans les filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par Cofiroute. Ils correspondent à la catégorie des actifs disponibles à la vente, au sens de la norme IAS 39, et s'élèvent à 0,4 million d'euros au 31 décembre 2007 sans changement majeur sur l'exercice.

Les actifs disponibles à la vente s'analysent comme suit au 31 décembre :

(en millions d'euros)	2007	2006
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE RADIODIFFUSION AUTOROUTIÈRE	0,062	0,062
MEDIAMOBILE	0,060	0,060
SOCIÉTÉ DE PRESTATIONS ET DE TRANSACTIONS FONCIÈRES	0,008	0,008
CENTAURE BRETAGNE	0,181	0,181
AUTO TRAFIC GIE	0,042	0,042
VINCI NETWORKS		0,025
■ provision sur titres de participation		- 0,025
TOLL COLLECT	47,005	47,005
■ provision sur titres de participation	- 47,005	- 47,005
Actifs disponibles à la vente	0,353	0,353

La variation de l'exercice de 0,025 million d'euros provient de la cession à VINCI CONSTRUCTION France de la participation dans VINCI NETWORKS. Il est également à noter que la participation dans TOLL COLLECT à hauteur de 47,0 millions d'euros reste intégralement provisionnée au 31 décembre 2007.

14. Variation des capitaux propres (hors paiements en actions)

14.1. Actions

Le nombre d'actions de la société est de 4 058 516, sans changement sur les exercices 2007 et 2006. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions à prendre en considération pour le calcul du résultat par action en 2007 et en 2006 est de 4 058 516.

14.2. Réserves distribuables

Les réserves distribuables du Groupe ont évolué de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2007	2006
Libres d'impôts sur les sociétés	1 077,6	968,1
Réserves distribuables	1 077,6	968,1

Par ailleurs la réserve légale du groupe Cofiroute s'élève à 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2007, sans changement sur l'exercice.

14.3. Éléments constatés directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature d'instruments financiers les mouvements sur ces éléments :

(en millions d'euros)	2007	2006
Couverture de flux de trésorerie		
Réserve à l'ouverture	1,9	0,9
Variations de juste valeur de la période		
Éléments de juste valeur constatés en résultat	0,7	1,1
Variation liée à des cessions d'entités		
Réserve de clôture	2,6	1,9

(en millions d'euros)	2007	2006
Total des éléments constatés directement en capitaux propres		
Réserve brute	4,0	3,0
Effet impôt associé	- 1,4	- 1,0
Réserve nette d'impôt	2,6	1,9

14.4. Dividendes

L'assemblée générale statuant sur les comptes de 2006 a décidé la distribution d'un dividende de 162 827 662 euros soit 40,12 euros par action au titre de l'exercice 2006. Un acompte sur dividende de 129 872 512 euros, soit 32 euros par actions, avait été versé lors de l'exercice 2006.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, arrêtant les états financiers semestriels au 30 juin 2007, a décidé de verser un acompte sur dividende de 158 282 124 euros, soit pour chacune des 4 058 516 actions composant le capital social, un dividende de 39 euros, à valoir sur le dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2007.

Les dividendes versés au titre des exercices 2007 et 2006 s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2007	2006
Acompte sur dividende (versé en novembre de l'année N-1)		
Montant (en millions d'euros) (I)	158,3	129,9
Par action en euros	39,0	32,0
Solde du dividende distribué (versé en avril de l'année N)		
Montant (en millions d'euros) (II)	30,0	33,0
Par action en euros	7,4	8,1
Dividende net global attribué à chaque action		
Montant (en millions d'euros) (I) + (II)	188,3	162,8
Par action en euros	46,4	40,1

14.5. Intérêts minoritaires

Le Groupe a cédé sa participation dans la société GEFYRA LITOURGIA à VINCI Concessions au cours de l'exercice. La vente de la filiale GEFYRA LITOURGIA s'est traduite par une diminution de 1 million d'euros des intérêts minoritaires (47 % du capital), composante des capitaux propres.

Au 31 décembre 2007, les filiales sur lesquelles un contrôle de fait est exercé par le Groupe sont toutes intégrées à 100 %. (cf. partie A.2.1 « Périmètre de consolidation »). De ce fait, les comptes consolidés du Groupe ne présentent plus d'intérêts minoritaires au 31 décembre 2007.

15. Paiements en action

Les salariés du groupe Cofiroute bénéficient de plans d'options d'achat, de plans d'actions gratuites et du plan d'épargne Groupe octroyés par la société mère VINCI. La charge globale comptabilisée au 31 décembre 2007 au titre des paiements en actions s'est élevée à 3,2 millions d'euros dont 2 millions d'euros au titre du plan d'épargne Groupe, contre 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2006, dont 1,6 million d'euros au titre du plan d'épargne Groupe au 31 décembre 2006.

Concernant le plan d'épargne Groupe, le Conseil d'Administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'assemblée générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de la Bourse. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement de leur entreprise plafonné à 3 500 euros par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois,
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

16. Provisions non courantes

(en millions d'euros)	Note	2007	2006
Provision pour retraite	16.1	0,3	1,1
Autres provisions non courantes	16.2	42,5	26,0
Provisions non courantes		42,7	27,1

16.1. Provisions pour retraite

Les provisions pour engagements de retraite s'élevaient au 31 décembre 2007 à 0,3 million d'euros contre 1,1 million d'euros au 31 décembre 2006. Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de fin de carrière et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaires.

Les engagements de retraite de Cofiroute portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en deux catégories :

- les engagements portés directement par Cofiroute, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé. Il s'agit d'indemnités de fin de carrière, de régimes de retraite complémentaires à prestations définies ;
- les régimes donnant lieu à un préfinancement au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

(en millions d'euros)	2007	2006
Taux d'actualisation	5,25 %	4,75 %
Taux d'inflation	1,90 %	2,00 %
Taux de revalorisation des salaires	2 - 4,2 %	2 - 4,2 %
Taux de revalorisation des rentes	1,5 - 2,5 %	1,5 - 2,5 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Pour chaque plan, le rendement attendu des fonds investis est déterminé selon la « *building block method* », qui décompose le rendement attendu en trois parties : placements monétaires, placements obligataires et actions. Le rendement des actions est déterminé en ajoutant 3 % au rendement à long terme des obligations d'État. Les composantes monétaires et obligataires sont déterminées à partir des indices publiés sur le marché.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2007. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurance, c'est la valeur comptable au 31 décembre 2007 qui est retenue.

La répartition est la suivante :

(en millions d'euros)	2007		2006	
	Zone euro	Moyenne pondérée	Zone euro	Moyenne pondérée
Répartition des actifs financiers				
Actions	18 %	18 %	17 %	17 %
Obligations	74 %	74 %	73 %	73 %
Immobilier	8 %	8 %	9 %	9 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux moyen de rendement retenu	5 %	5 %	5 %	5 %

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(en millions d'euros)	2007	2006
Valeur actuelle des engagements de retraite	- 6,8	- 8,1
Juste valeur des actifs financiers	5,3	5,1
Surplus (ou déficit)	- 1,5	- 3,0
Provisions reconnues au bilan	- 0,3	- 1,1
Actifs reconnus au bilan		0,0
Éléments non reconnus au bilan		
Écarts actuariels	- 1,4	- 1,9
Coût des services passés	0,2	

Évolution de l'exercice

(en millions d'euros)	2007	2006
Valeur actuelle des engagements de retraite		
À l'ouverture de l'exercice	8,1	7,8
dont engagements couverts par des actifs de couverture	5,3	5,1
Droits supplémentaires acquis	0,5	0,5
Actualisation de l'année	0,4	0,4
Prestations servies sur l'exercice	- 0,5	- 0,2
Écarts actuariels	- 0,2	- 0,4
Coût des services passés	- 0,2	0,0
Liquidation des droits		
Effets des fermetures et modifications de régime	- 1,4	
Effets de l'évolution des taux de change		
Variations de périmètre et autres		
À la clôture de l'exercice	6,8	8,1
dont engagements couverts par des actifs de couverture		
Actifs de couverture		
À l'ouverture de l'exercice	5,1	4,9
Rendement attendu des fonds	0,2	0,2
Écarts actuariels		
Cotisations versées aux fonds	0,2	0,1
Prestations servies sur l'exercice	- 0,2	- 0,1
Liquidation des droits		
Effets des fermetures de régimes		
Effets de l'évolution des taux de change		
Variations de périmètre et autres		
À la clôture de l'exercice	5,3	5,1
Éléments non reconnus au bilan		
À l'ouverture de l'exercice	1,9	2,4
Nouveaux éléments		
Effets de changements d'hypothèses	- 0,2	- 0,2
Effets de gains et pertes d'expériences	0,1	- 0,1
Amortissement de la période	- 0,1	- 0,1
Change et autres variations		
Effets des fermetures et modifications de régime	- 0,5	
À la clôture de l'exercice	1,2	1,9
■ dont écarts actuariels	1,4	1,9
■ dont coût des services passés	- 0,2	
Écarts actuariels / engagements (en %)	20,2 %	23,3 %

Le Groupe estime à 0,5 million d'euros les versements prévus en 2008 pour les engagements de retraite, dont 0,3 million d'euros sont relatifs aux prestations versées aux salariés retraités et 0,2 million d'euros relatifs aux sommes appelées par les organismes de gestion des fonds.

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008 soumet les indemnités versées dans le cadre des mises à la retraite avant 65 ans à une contribution sociale supplémentaire de 25 % en 2008 et de 50 % en 2009. Par ailleurs, elle supprime le régime fiscal et social favorable dont bénéficiaient les indemnités de départ à la retraite négociées avant 65 ans et versées entre 2010 et 2014 par les entreprises couvertes par une convention ou accord de branche étendu conclu dans le cadre des dispositions de la loi Fillon. Cette nouvelle loi a conduit le Groupe à ajuster les hypothèses retenues mais n'a pas entraîné d'impact significatif sur les engagements correspondants.

Les éléments non reconnus (différence entre le montant observé des engagements, ou des fonds investis, et les montants attendus) s'élèvent à 1,2 million d'euros au 31 décembre 2007, dont 0,2 million d'euros concernent le coût des services passés relatifs aux changements de date de départ en retraite. Ces coûts des services passés sont amortis sur la durée de vie résiduelle des salariés en activité.

Charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	2007	2006
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	0,5	0,5
Actualisation des droits acquis	0,4	0,4
Rendement attendu des fonds	- 0,2	0,2
Amortissement des écarts actuariels	0,1	- 0,1
Amortissement du coût des services passés - droits non acquis		- 0,2
Coût des services passés - droits acquis		0,0
Autres	- 1,6	- 0,1
TOTAL	- 0,8	0,6

Le Groupe participe à des régimes de Sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

Le montant des cotisations de retraite prises en charges sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2006. Il comprend les cotisations versées aux caisses de prévoyance CRICA et ANEP.

16.2. Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2006 et 2007, les provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture de l'exercice	Dotations	Utilisations	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Clôture de l'exercice
01/01/06						25,3
Autres avantages au personnel	6,4		- 4,6			1,8
Risques financiers						0,0
Grosses réparations	40,6	28,0	- 21,7			46,9
Autres risques	8,8	2,5	- 0,1			11,3
Actualisation provisions non courantes						0,0
Reclassement part à moins d'un an non courant	- 30,6			- 3,4		- 34,0
01/01/07	25,3	30,5	- 26,4	0,0	- 3,4	26,0
Autres avantages au personnel	1,8	11,4				13,2
Risques financiers	0,0					0,0
Grosses réparations	46,9	30,0	- 22,7			54,2
Autres risques	11,3	0,6	- 8,2		- 0,1	3,6
Actualisation provisions non courantes	0,0					0,0
Reclassement part à moins d'un an non courant	- 34,0				5,3	- 28,7
31/12/07	26,0	42,1	- 30,9	- 0,1	5,3	42,5

16.2.1. Autres avantages au personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel concernent essentiellement les provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés (CATS), elles sont évaluées selon la valeur actualisée des prestations futures.

Cofiroute a signé en 2007 des accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés. Ce dispositif a pour objet de permettre aux salariés ayant exercé des activités particulièrement pénibles de cesser leur activité avant l'âge du taux plein, dans le cadre d'une suspension de leur contrat de travail.

L'accord d'entreprise décrit, entre autres, les conditions à remplir par les salariés pour pouvoir bénéficier du dispositif, et les prestations qui leur seront versées pendant la période de cessation d'activité (ci-après « préretraite »). Ces dernières consistent notamment en :

- des indemnités versées au début et à la fin de la période de préretraite,
- un revenu de remplacement pendant la période de préretraite (ci-après « allocation de préretraite »),
- le maintien de la protection sociale pendant la période de préretraite.

La signature d'une convention CATS avec l'État ouvre droit à :

- une exonération de certaines charges sociales,
- une participation partielle de l'État au financement de l'allocation lorsque les bénéficiaires atteignent l'âge de 57 ans.

Ce taux de participation varie en fonction de l'âge du titulaire au moment de l'adhésion. Selon l'accord signé par Cofiroute, la participation de l'État est maximale, à savoir 50 % de l'allocation.

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

(en millions d'euros)	2007	2006
Taux d'actualisation	5,25 %	4,75 %
Taux d'inflation	1,90 %	2,0 %
Taux de revalorisation salaires	2 - 4,2 %	2 - 4,2 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	6 %	6 %

Le montant de cette provision au 31 décembre 2007 s'élève à 11,4 millions d'euros (dont 10,3 millions d'euros à plus d'un an).

16.2.2. Provisions pour grosses réparations et autres risques

Les provisions pour grosses réparations correspondent aux obligations contractuelles de remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concession. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisé chaque année pour tenir compte des programmes de dépenses et représentent 54,2 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 46,9 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent notamment des provisions au titre des litiges et arbitrages, elles s'élèvent à 3,6 millions d'euros au 31 décembre 2007.

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe. Les litiges en cours ont fait l'objet, le cas échéant, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

17. Informations relatives à l'endettement financier net

L'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
		NON COURANT	COURANT*	TOTAL	NON COURANT	COURANT*	TOTAL
Emprunts obligataires	17.1	- 2 529,1	- 421,3	- 2 950,3	- 2 583,1	- 372,6	- 2 955,7
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	17.1	- 859,9	- 10,7	- 870,7	- 654,6	- 5,7	- 660,3
Dettes financières long terme		- 3 389,0	- 432,0	- 3 821,0	- 3 237,7	- 378,4	- 3 616,1
Autres dettes financières courantes	17.2	0,0	- 0,3	- 0,3	0,0	- 0,3	- 0,3
I - Dettes financières brutes dont		- 3 389,0	- 432,3	- 3 821,3	- 3 237,7	- 378,6	- 3 616,3
■ Incidence des couvertures de juste valeur		- 2,3		- 2,3	- 56,1	0,0	- 56,1
■ Dettes financières brutes avant incidence de juste valeur		- 3 386,7	- 432,3	- 3 819,0	- 3 181,6	- 378,6	- 3 560,3
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie	17.3		24,3	24,3	0,0	132,0	132,0
Équivalent de trésorerie	17.3		448,5	448,5	0,0	348,1	348,1
Disponibilités	17.3		28,9	28,9	0,0	24,9	24,9
II - Actifs financiers		0,0	501,6	501,6	0,0	505,0	505,0
Instruments dérivés passifs	18	0,0	- 7,1	- 7,1	0,0	0,0	0,0
Instruments dérivés actifs	18	2,8	64,5	67,3	48,8	62,7	111,5
III - Instruments dérivés		2,8	57,4	60,2	48,8	62,7	111,5
Endettement financier net (I + II + III)		- 3 386,2	126,7	- 3 259,5	- 3 188,9	189,1	- 2 999,8

* Part courante incluant les intérêts courus non échus

Au 31 décembre 2007, le Groupe affiche un endettement financier net de 3,3 milliards d'euros (contre 3,0 milliards d'euros au 31 décembre 2006).

L'évolution de l'endettement net provient essentiellement de la mise en place de nouveaux emprunts (obligataire et bancaire) pour le financement des investissements et la couverture de l'échéance d'emprunt.

17.1. Détail des dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2007 ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31 décembre 2007				31 décembre 2006		
	DEVISE	TAUX INTÉRÊT CONTRACTUEL	ÉCHÉANCES	NOMINAL RESTANT DÛ	VALEUR AU BILAN	NOMINAL RESTANT DÛ	VALEUR AU BILAN
EMPRUNTS OBLIGATAIRES							
Émission obligataire 1996	EUR	6,800 %	juillet-07			304,9	310,5
Émission obligataire 1997	EUR	5,900 %	novembre-08	350,6	354,3	350,6	356,8
Émission obligataire 1999	EUR	6,000 %	novembre-09	300,0	303,3	300,0	308,1
Émission obligataire 2001	EUR	5,875 %	octobre-16	300,0	307,5	300,0	321,9
Émission TAP 2001	EUR	5,875 %	octobre-16	200,0	211,1	200,0	219,7
Émission obligataire 2003	EUR	5,250 %	avril-18	600,0	650,1	600,0	652,1
Émission obligataire 2006	EUR	5,000 %	mai-21	750,0	762,9	750,0	762,5
Émission TAP 2006	EUR	5,000 %	mai-21	350,0	339,3		
PEE novembre 2001	EUR	7,500 %	novembre-07			1,4	1,4
PEE avril 2001	EUR	7,500 %	avril-08	1,5	1,6	1,5	1,6
PEE avril 2002	EUR	7,500 %	avril-09	3,0	3,2	3,0	3,2
PEE novembre 2002	EUR	7,500 %	octobre-09	1,5	1,5	1,5	1,5
PEE avril 2003	EUR	7,500 %	avril-10	4,8	5,0	4,8	5,0
PEE octobre 2003	EUR	7,500 %	octobre-10	1,2	1,2	1,2	1,2
PEE avril 2004	EUR	7,500 %	avril-11	4,0	4,6	4,0	4,7
PEE avril 2005	EUR	7,500 %	avril-12	3,3	4,0	3,3	4,1
PEE avril 2006	EUR	7,500 %	avril-13	3,0	3,6	3,0	3,7
PEE avril 2007	EUR	7,500 %	avril-14	2,0	2,4		
AUTRES EMPRUNTS BANCAIRES ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES							
BEI mars 2002	EUR	TAUX BEI	mars-27	75,0	75,2	75,0	75,1
BEI décembre 2002	EUR	EUR3M + 0,18 %	décembre-27	50,0	50,0	50,0	50,0
BEI mars 2003	EUR	5,090 %	mars-18	75,0	78,1	75,0	85,0
BEI décembre 2004	EUR	TAUX BEI	décembre-19	200,0	200,5	200,0	200,3
BEI décembre 2005	EUR	4,115 %	décembre-25	190,0	190,7	190,0	190,6
BEI décembre 2006	EUR	4,370 %	décembre-29	50,0	50,1	50,0	50,1
BEI juin 2007	EUR	4,380 %	juin-29	210,0	214,7		
Autres	EUR			8,3	6,1	9,5	6,8
DETTES FINANCIÈRES LONG TERME				3 733,2	3 821,0	3 478,8	3 616,1

17.2. Autres dettes financières courantes

Les autres dettes financières courantes portent sur les filiales étrangères et restent constantes à 0,3 million d'euros.

17.3. Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2007	2006
I. Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	24,3	132,0
II. Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine	0,0	0,0
III. Titres de créances négociables ayant une maturité supérieure à 3 mois à l'origine	0,0	0,0
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante (I + II + III)	24,3	132,0
IV. Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	147,5	348,1
V. Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine	301,0	0,0
Équivalents de trésorerie (IV + V)	448,5	348,1
Disponibilités	28,9	24,9
Découverts bancaires et billets de trésorerie émis	0,0	0,0
TRÉSORERIE NETTE GÉRÉE	501,6	505,0

Les excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant une prise de risque en capital et en conservant un niveau de volatilité faible au travers d'un système de contrôle des performances et des risques. Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont principalement des OPCVM ainsi que des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant une maturité inférieure à 3 mois notamment) et assimilés. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur (cf. note 3.19 « Actifs financiers de gestion de trésorerie, disponibilités et équivalents de trésorerie »).

Ces différents actifs financiers (« Actifs financiers de gestion de trésorerie courante » et « Équivalents de trésorerie ») sont gérés avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un suivi au travers d'un système de contrôle des performances et des risques.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie courante et les équivalents de trésorerie correspondent pour l'essentiel au placement des excédents nets de trésorerie du Groupe. Au 31 décembre 2007, l'encours géré représentait 472,8 millions d'euros.

18. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe aux risques financiers, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques.

Compte tenu du niveau élevé de son endettement financier net et de l'importance du résultat financier associé, le Groupe a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé, et principalement du risque de taux d'intérêt.

La gestion et la limitation de ces risques financiers sont généralement prises en charge par la direction financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par le comité des comptes et aux lignes directrices des comités de trésorerie et financement. La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie.

Par ailleurs, le Groupe utilise le système d'information de sa société mère VINCI.

Afin de gérer ses expositions aux risques des marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

	31/12/2007				
(en millions d'euros)	ACTIF NON COURANT	ACTIF COURANT	PASSIF NON COURANT	PASSIF COURANT	NET
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	2,0	2,8			4,8
Dérivés de taux : couverture de flux trésorerie	0,8				0,8
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture		61,6		- 7,1	54,6
Dérivés de taux	2,8	64,5	0,0	- 7,1	60,2
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	2,8	64,5	0,0	- 7,1	60,2

	31/12/2006				
(en millions d'euros)	ACTIF NON COURANT	ACTIF COURANT	PASSIF NON COURANT	PASSIF COURANT	NET
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	47,6	5,2			52,8
Dérivés de taux : couverture de flux trésorerie	1,1				1,1
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture		57,5			57,5
Dérivés de taux	48,8	62,7	0,0	0,0	111,5
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	48,8	62,7	0,0	0,0	111,5

18.1. Risque de taux d'intérêt

L'endettement net consolidé du Groupe est libellé à 100 % en euros.

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser le coût moyen de la dette dans le cadre des budgets. Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de maintenir dans le temps une répartition taux fixe-taux variable évolutive en fonction du niveau d'endettement.

Pour se faire, elle utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (*swaps*) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces instruments de couverture ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéances que l'élément couvert. Ces produits dérivés sont qualifiés ou non comptablement de couverture (notion de couverture économique)

Le tableau ci-dessous présente la répartition en montant nominal de remboursement de la dette à long terme entre taux fixe et taux variable, avant et après prise en compte des produits dérivés associés, qualifiés ou non d'instruments de couverture :

	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
(en millions d'euros)	ENCOURS	QUOTE-PART	TAUX	ENCOURS	QUOTE-PART	TAUX
Taux fixe	3 417,1	91 %	5,31 %	3 164,5	91 %	5,42 %
Taux variable	325,0	9 %	5,09 %	325,0	9 %	3,74 %
Incidence des couvertures de juste valeur (en vie) et ICNE sur dette ⁽¹⁾	79,2			126,9		
TOTAL AVANT COUVERTURE	3 821,3	100 %	5,29 %	3 616,4	100 %	5,26 %
Taux fixe	2 892,3	77 %	5,05 %	1 664,4	48 %	5,34 %
Taux variable cappé	750,4	20 %	4,73 %	746,8	21 %	3,81 %
Taux variable	99,4	3 %	5,69 %	1 078,3	31 %	4,27 %
Incidence des couvertures de juste valeur (en vie) et ICNE sur dette ⁽¹⁾	79,2			126,9		
TOTAL APRÈS COUVERTURE	3 821,3	100 %	5,02 %	3 616,4	100 %	4,68 %

(1) ICNE : intérêts courus non échus

18.1.1. Sensibilité au risque de taux

Le Groupe est soumis à un risque de variation de taux d'intérêts sur le résultat provenant :

- des flux de trésorerie relatifs aux instruments financiers (non-dérivés et dérivés) à taux variable,
- des instruments financiers à taux fixe comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat,
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses ayant une maturité inférieure à 5 ans dont la perte maximum sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie n'impacte pas directement le compte de résultat mais impacte les capitaux propres.

Analyse de la sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments de taux

L'analyse de sensibilité sur les flux de trésorerie pour les instruments à taux variable a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre reste constant sur toute une année.

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas d'impact significatif sur les capitaux propres et le résultat. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

18.1.2. Détail des produits dérivés de taux

Les produits dérivés au 31 décembre 2007 s'analysent à la date d'arrêt de la manière suivante :

Valeur au bilan	31 décembre 2007						
	< 1 AN	DE 1 A 2 ANS	DE 2 ANS A 5 ANS	> À 5 ANS	NOTIONNEL	JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF
(en millions d'euros)							
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable		300		225	525	5	
Options de taux (Cap, Floor, Collar)					0		
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	0	300	0	225	525	5	0
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe					0		
Options de taux (Cap, Floor, Collar)			200		200	1	
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certain	0	0	200	0	200	1	0
Swap de taux intérêt				1 200	1 200	48	
Options de taux (Cap, Floor, Collar)		225	325		550	6	
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	0	225	325	1 200	1 750	55	0
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TAUX	0	525	525	1 425	2 475	60	0
	31 décembre 2006						
(en millions d'euros)	< 1 AN	DE 1 A 2 ANS	DE 2 ANS A 5 ANS	> À 5 ANS	NOTIONNEL	JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable			300	575	875	53	
Options de taux (Cap, Floor, Collar)					0		
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	0	0	300	575	875	53	0
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe					0		
Options de taux (Cap, Floor, Collar)			200		200	1	
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certain	0	0	200	0	200	1	0
Swap de taux intérêt				1 200	1 200	51	0
Options de taux (Cap, Floor, Collar)			550		550	6	
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	0	0	550	1 200	1 750	58	0
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TAUX	0	0	1 050	1 775	2 825	111	0

Les opérations de couverture de juste valeur couvrent principalement les émissions obligataires.

Les opérations non qualifiées de couverture sont principalement des options d'échéances courtes. Elles permettent d'ajuster le niveau de couverture en fonction du contexte de marché. Par ailleurs, les opérations sur *swap* correspondent principalement à un portefeuille de *swap* miroirs (suite à des opérations de retournement) ne générant pas de risque de variation de juste valeur.

18.1.3. Description de la couverture de flux de trésorerie

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31 décembre 2007						31 décembre 2006		
	< 1 AN	DE 1 À 2 ANS	DE 2 ANS À 5 ANS	> À 5 ANS	NOTIONNEL	JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR TOTAL	NOTIONNEL	VALEUR AU BILAN
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	0	0	0	0	0	0	0		
Options de taux (<i>Cap, Floor, Collar</i>)	0	0	200	0	200	1	0	200	1
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certain	0	0	200	0	200	1	0	200	1
TOTAL	0	0	200	0	200	1	0	200	1

Couverture des flux de trésorerie certains

Le Groupe a mis en place des caps dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes à taux variables. Les flux contractuels des caps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. En l'absence de valeur intrinsèque, la variation de valeur est en totalité reconnue en résultat.

18.2. Risque de change

Le Groupe n'est exposé au risque de change qu'au travers de ses filiales, risque très marginal.

18.3. Risque de liquidité

Le Groupe a pour politique de maintenir à sa disposition suffisamment de trésorerie à tout moment pour faire face à ses engagements existants et futurs et d'allonger la durée moyenne de sa dette. Cela est rendu possible grâce au montant total disponible provenant de la trésorerie nette gérée du Groupe (501,6 millions d'euros au 31 décembre), supporté en outre par un montant de ligne de crédit bancaire confirmée non consommée (1 020 millions d'euros au 31 décembre 2007).

De plus, Cofiroute dispose d'un programme de billets de trésorerie de 450 millions d'euros, noté A-2 par Standard & Poor's. Ce programme n'était pas utilisé au 31 décembre 2007.

Par ailleurs, toute trésorerie excédentaire est quotidiennement investie par le Groupe, essentiellement dans des instruments financiers n'ayant pas de risque de prix (voir ci-dessus).

En outre, au 31 décembre 2007, le Groupe dispose d'une notation financière Standard & Poor's :

- à long terme : BBB + perspective négative,
- à court terme : A2.

Échéancier des dettes financières et des flux d'intérêt associés

Au 31 décembre 2007, la maturité moyenne de la dette financière du Groupe est de 9,9 ans (contre 9,3 ans au 31 décembre 2006).

Par échéance, la maturité des dettes financières du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêt associés, évalués sur la base de la cristallisation des taux d'intérêt au 31 décembre 2007, s'analyse comme suit :

		31 décembre 2007						
(en millions d'euros)	VALEUR AU BILAN	CAPITAL RESTANT DÙ	FLUX CONTRACTUELS	< 6 MOIS	< 6 MOIS - 12 MOIS >	< 1 AN - 2 ANS >	< 2 ANS - 5 ANS >	> 5 ANS
Emprunts obligataires								
Instrument financier non dérivé	- 2 950,3	- 2 874,9	- 2 874,9	- 1,5	- 350,6	- 310,5	- 7,3	- 2 205,0
Flux d'intérêts sur instrument financier non dérivé			- 1 559,0	- 88,0	- 24,6	- 158,3	- 486,1	- 802,0
Instrument dérivé	54,1		54,9	4,0	4,2	8,1	14,6	24,0
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								
Instrument financier non dérivé	- 870,7	- 858,3	- 858,3	- 0,6	- 0,6	- 1,3	- 14,2	- 841,5
Flux d'intérêts sur instrument financier non dérivé			- 483,6	- 16,7	- 22,1	- 38,8	- 116,4	- 289,6
Instrument dérivé	6,2		6,8	0,8	0,7	1,5	0,7	3,1
Autres dettes financières courantes								
Instrument financier non dérivé	- 0,3		- 0,3		- 0,3			
Instrument dérivé			0,0					

Lignes de crédit non utilisées

Le Groupe dispose au 31 décembre 2007 d'un crédit bancaire confirmé non utilisé de 1 020 millions d'euros à échéance 2011.

Le profil de maturité des lignes de crédit Cofiroute, au 31 décembre 2007, est le suivant :

(en millions d'euros)	UTILISATIONS	AUTORISATIONS	ÉCHÉANCES		
			< À 1AN	DE 1 À 5 ANS	DE 5 À 7 ANS
Crédit syndiqué	0	0			
Ligne crédit revolving	0	1 020		1 020	
Prêt à terme	0	0			0
Total	0	1 020	0	1 020	0

18.4. Covenants financiers

Les contrats de financement du Groupe (emprunts obligataires, bancaires et lignes de crédit) ne comportent pas de covenants financiers. Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

18.5. Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit liés au risque de défaillance de ses clients et au risque de contrepartie essentiellement pour ce qui concerne les disponibilités, les titres de créances négociables, les valeurs mobilières de placement, les créances financières et les produits dérivés.

Les montants notionnels et les valeurs de marché sont présentés en notes 17.3.

Le Groupe a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à limiter le risque de crédit.

Dérivés et placements

Les opérations de trésorerie ainsi que les instruments dérivés qui y sont rattachés sont limités aux établissements financiers bénéficiant d'une très bonne notation de crédit. Pour de telles opérations financières, le Groupe a mis en place un système de limites de crédit pour gérer activement et limiter son risque de crédit. Ce système de limites affecte des lignes de risque maximum aux contreparties dans des opérations financières, basées au minimum sur leurs notations telles que publiées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch IBCA. Les limites correspondantes sont régulièrement suivies et mises à jour.

Clients

Concernant le risque sur les créances clients, le Groupe a mis en place des procédures afin de limiter ce risque. De plus, il n'existe pas de concentration de crédit auprès de clients représentant plus de 0,5 % du CA (CA supérieur à 5 millions d'euros). Le Groupe considère que ce risque est minime.

19. AUTRES INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable au bilan par catégorie comptable définie par la norme IAS 39 :

	31 décembre 2007								
	CATÉGORIES COMPTABLES						JV		
	Actifs évalués à la JV par P/L (trading)	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la JV par P/L (option JV)	Actifs disponibles à la vente	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Cours cotés	Modèle interne avec paramètres observables	Juste valeur de la classe
(en millions d'euros)									
Titres de participation non cotés				0,4		0,4		0,4	0,4
I - Actifs financiers non courants	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,4		0,4	0,4
Dérivés de taux : couverture de juste valeur		4,8				4,8		4,8	4,8
Dérivés de taux : couverture de flux trésorerie		0,8				0,8		0,8	0,8
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	61,6					61,6		61,6	61,6
II - Instruments dérivés actifs	61,6	5,6	0,0	0,0	0,0	67,3		67,3	67,3
III - Créances clients						0,0			
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			24,3			24,3	24,3		24,3
Équivalent de trésorerie			448,5			448,5	147,5	301,0	448,5
Disponibilités			28,9			28,9		28,9	28,9
IV - Actifs financiers courants	0,0	0,0	501,6	0,0	0,0	501,6	171,8	329,9	501,6
TOTAL ACTIF	61,6	5,6	501,6	0,4	0,0	569,2	171,8	397,5	569,2
Emprunts obligataires, participatifs et TSDI					- 2 950,3	- 2 950,3	- 2 789,5	- 27,1	- 2 816,6
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières					- 870,7	- 870,7		- 837,8	- 837,8
V - Dettes financières non courantes	0,0	0,0	0,0	0,0	- 3 821,0	- 3 821,0		- 864,9	- 3 654,4
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture						- 7,1		- 7,1	- 7,1
VI - Instruments dérivés passifs	- 7,1	0,0	0,0	0,0	0,0	- 7,1		- 7,1	- 7,1
VII - Dettes fournisseurs						0,0			
Autres dettes financières courantes			- 0,3			- 0,3		- 0,3	- 0,3
VIII - Passifs financiers courants	0,0	0,0	- 0,3	0,0	0,0	- 0,3		- 0,3	- 0,3
TOTAL PASSIF	- 7,1	0,0	- 0,3	0,0	- 3 821,0	- 3 828,3		- 872,3	- 3 661,8
Valeur comptable des catégories	54,6	5,6	501,3	0,4	- 3 821,0	- 3 259,1	171,8	- 474,8	- 3 092,5

La juste valeur est déterminée :

(i) en fonction de prix cotés sur un marché actif.

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.

(ii) à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...).

Le calcul de la majorité des instruments financiers dérivés (*swaps, caps, floors...*) négociés sur des marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque arrêté de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par les contreparties.

20. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET PROVISIONS COURANTES

20.1. Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	VARIATIONS 2007 - 2006			
	2007	Liées à l'activité	Créances / dettes sur immobilisations	2006
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,3	- 0,2		1,5
Clients et autres créances d'exploitation	95,3	- 22,9		118,3
Autres actifs courants	11,7	0,6		11,1
Stocks et créances d'exploitation (I)	108,3	- 22,6	0,0	130,9
Dettes fournisseurs	- 76,8	- 13,7	35,1	- 98,3
Autres passifs courants	- 62,1	- 1,3		- 60,8
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	- 138,9	- 15,0	35,1	- 159,1
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (avant provisions courantes) (I+II)	- 30,6	- 37,5	35,1	- 28,2
Provisions courantes	- 30,0	4,1		- 34,2
■ dont la part à moins d'un an des provisions non courantes	- 27,7	6,4		- 34,1
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (après provisions courantes)	- 60,6			- 62,4

Le besoin en fonds de roulement (BFR) lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

Le BFR avant provisions courantes ressort à - 30,6 millions d'euros, en légère amélioration par rapport à 2006 (- 28,2 millions d'euros). La baisse des dettes fournisseurs a été compensée par les remboursements d'avances inscrites en autres créances d'exploitation en liaison avec l'achèvement du programme d'investissements.

La ventilation par échéance des postes composant le besoin en fonds de roulement s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2007	ÉCHÉANCES		
		< 1 AN	DE 1 À 5 ANS	> 5 ANS
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,3	1,3		
Clients et autres créances d'exploitation	95,3	68,2	27,1	
Autres actifs courants	11,7	11,7		
Stocks et créances d'exploitation (I)	108,3	81,2	27,1	
Dettes fournisseurs	- 76,8	- 76,8		
Autres passifs courants	- 62,1	- 62,1		
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	- 138,9	- 138,9		
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (avant provisions courantes) (I+II)	- 30,6	- 57,7	27,1	

Les créances clients dont le retard de paiement est compris entre 6 et 12 mois s'élèvent à 0,2 million d'euros, celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent à 1,9 million d'euros.

20.2. Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2006 et 2007, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Reprises	Variation de la part à moins d'un an non courant	Clôture
01/01/06					
Remises en état	0,0				0,0
Litiges	0,3		- 0,2		0,0
Autres risques courants	1,0		- 0,9		0,1
Reclassement part à moins d'un an non courant	30,7			3,4	34,1
01/01/07	31,9	0,0	- 1,1	3,4	34,2
Remises en état	0,0	2,3			2,3
Litiges	0,0				0,0
Autres risques courants	0,1		- 0,1		0,0
Reclassement part à moins d'un an non courant	34,1			- 6,4	27,7
31/12/07	34,2	2,3	- 0,1	- 6,4	30,0

Les provisions courantes, rattachées directement au cycle d'exploitation, s'élèvent au 31 décembre 2007 à 30 millions d'euros (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) contre 34,2 millions d'euros au 31 décembre 2006. Nonobstant le reclassement de la part à moins d'un an des provisions non courantes, les provisions courantes concernent principalement la remise en état de la section transférée de l'État.

21. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec le groupe VINCI, avec le groupe COLAS et autres parties liées (essentiellement des sociétés pour lesquelles le Groupe détient une participation).

21.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du comité des rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et au comité exécutif du Groupe, comptabilisé en charges sur l'exercice 2007 et 2006, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Membre des organes d'administration et comité exécutif	
	2007	2006
Rémunération	1,8	1,8
Charges sociales patronales	0,8	0,9
Indemnités de fin de contrat	0,2	
Paiements en actions*	0,7	0,7
Total charges comptabilisées	3,4	3,4

* Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 « paiements en actions » et selon les modalités décrites en note 15 « Paiements en actions ».

Cofiroute n'attribue pas aux membres du comité exécutif de régime de retraite complémentaire. Ils bénéficient du régime décrit en note 16.1 « Provision pour retraite ».

21.2. Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2007 et 2006 entre le Groupe et le groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2007	2006
Immobilisations en cours du domaine concédé	374,3	714,2
Créances clients	1,6	0,9
Distribution de dividendes	159,4	103,6
Fournisseurs d'exploitation	26,9	57,1
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	2,5	0,2
Fournisseurs sous-traitants - avances	27,4	57,9
Autres charges externes	17,3	37,4

Par ailleurs, le 28 février 2007, le Groupe a cédé sa participation dans Gefyra Litourgia à VINCI Concessions pour une valeur de 6,6 millions d'euros.

21.3. Transactions avec le groupe COLAS

Les transactions intervenues au cours des années 2007 et 2006 entre le Groupe et le groupe COLAS s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2007	2006
Immobilisations en cours du domaine concédé		0,7
Immobilisations en service du domaine concédé	1,3	0,6
Créances clients		
Distribution de dividendes	31,9	26,4
Fournisseurs d'exploitation	1,7	0,6
Chiffre d'affaires et autres produits annexes		
Fournisseurs sous-traitants - avances		
Autres charges externes	6,7	1,5

21.4. Autres parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note 12.

Les transactions avec les autres parties liées concernent essentiellement les opérations avec les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation et se limitent à 0,2 million d'euros en 2006.

22. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus

Les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note 10.2 au titre des contrats de concession ;
- en note 16.1 au titre des éléments non reconnus sur engagements de retraite.

23. Effectifs et droit à la formation

L'effectif au 31 décembre se décompose comme suit :

	2007	2006
Ingénieurs et cadres	230	231
Employés et ouvriers	1 768	1 814
TOTAL	1 998	2 045

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulables sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (« DIF ») sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 102 733 au 31 décembre 2007.

24. Transition des états sociaux 2006 aux états consolidés 2006

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2007	2006 (conso IFRS)	2006 publié (social)
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 038,5	965,7	954,3
Résultat opérationnel sur activité	561,4	511,6	503,6
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	559,0	509,7	503,6
Coût de l'endettement financier brut	- 178,6	- 154,8	- 153,2
Produits financiers des placements de trésorerie	23,0	20,8	20,8
Coût de l'endettement financier net	- 155,6	- 134,0	- 46,8
Autres produits et charges financiers	115,1	84,2	
Impôts sur les bénéfices	- 169,8	- 159,1	- 156,1
Résultat net	348,7	300,7	300,7
Résultat net - part des minoritaires	0,0	- 0,6	
RÉSULTAT NET - part du Groupe	348,7	300,1	300,7
RÉSULTAT NET de base et dilué par action (en euros) - part du Groupe	85,9	73,9	74,1

(1) Intégration des résultats des filiales au niveau du résultat opérationnel sur activité

(2) Prise en compte des retraitements liés aux paiements en actions (IFRS 2) au niveau du résultat opérationnel

(3) Prise en compte des retraitements liés aux instruments financiers (IAS 32-39) au niveau du coût de l'endettement

Bilan actif

(en millions d'euros)	2007	2006 (conso IFRS)	2006 publié (social)	
Actifs non courants				
Immobilisations du domaine concédé	5 324,2	4 843,2	4 790,2	(1)
Immobilisations corporelles	5,3	7,4	7,3	
Participations dans les entreprises associées	1,1	1,2		
Autres actifs financiers non courants	0,4	0,4	2,2	
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	2,8	48,8	-	(2)
Impôts différés actifs	20,2	15,0	-	(3)
Total actifs non courants	5 354,0	4 915,8	4 799,8	
Actifs courants				
Stocks et travaux en cours	1,3	1,5	1,5	
Clients et autres créances d'exploitation	95,3	118,3	116,5	
Autres actifs courants	11,7	11,1	44,6	(4)
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	64,5	62,7		(2)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	24,3	132,0	497,3	
Disponibilités et équivalents de trésorerie	477,4	373,0		
Total actifs courants	674,4	698,6	660,0	
TOTAL ACTIFS	6 028,4	5 614,4	5 459,7	

(1) Calcul des intérêts intercalaires (IAS 23), intégration des subventions d'investissements (IAS 20) et retraitement des frais d'émission d'emprunts (IAS 32-39)

(2) Prise en compte de la juste valeur des instruments financiers (IAS 32-39)

(3) Différences temporelles liées principalement aux retraitements IFRS

(4) Retraitement des charges financières constatées d'avance - soultes sur opérations de dérivés (IAS 32-39)

Bilan passif

(en millions d'euros)	2007	2006 (conso IFRS)	2006 publié (social)
Capitaux propres			
Capital social	158,3	158,3	158,3
Réserves consolidées	1 218,0	1 108,6	983,9 (1)
Réserves de conversion	- 0,3	0,1	
Résultat net - part du Groupe	348,7	300,1	300,7
Résultat enregistré directement en capitaux propres	2,6	1,9	
Subventions d'investissement			79,8 (2)
Provisions règlementées			28,5 (3)
Capitaux propres - part du Groupe	1 727,3	1 569,0	1 551,3
Intérêts minoritaires	0,0	1,0	
Total capitaux propres	1 727,3	1 570,0	1 551,3
Passifs non courants			
Provisions non courantes	42,7	27,1	24,2
Emprunts obligataires	2 529,1	2 583,1	2 522,9 (4)
Autres emprunts et dettes financières	859,9	654,6	648,3 (4)
Impôts différés passifs	242,0	207,7	123,9 (5)
Total passifs non courants	3 673,8	3 472,5	3 319,4
Passifs courants			
Provisions courantes	30,0	34,2	34,0
Fournisseurs	29,2	15,5	96,5
Dettes sur immobilisation	47,6	82,7	
Autres passifs courants	62,9	60,8	102,7 (6)
Passifs d'impôt exigible	18,2	0,0	
Dettes financières courantes	432,3	378,6	355,9 (4)
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	7,1	0,0	
Total passifs courants	627,3	571,9	589,1
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	6 028,4	5 614,4	5 459,7

(1) Essentiellement impact du retraitement des intérêts intercalaires (IAS 23)

(2) Subventions d'investissement retraitées en immobilisations

(3) Annulation des provisions règlementées en consolidation

(4) Retraitements liés au coût amorti, à la juste valeur des dettes et des dérivés (IAS 32-39)

(5) Différences temporelles d'imposition liées principalement au retraitement des intérêts intercalaires

(6) Retraitement des produits financiers constatés d'avance - soultes sur obligataires et sur dérivés (IAS 32-39)

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)		2007	2006 (conso IFRS)	2006 publié (social)	
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	496,6	479,8	459,4	(1)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	- 556,0	- 755,6	- 749,4	(1)
Dividendes payés					
■ aux actionnaires de Cofiroute SA		- 191,2	- 158,5	- 158,5	
■ aux minoritaires des sociétés intégrées		0,0	- 0,4		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		537,9	805,4	803,0	
Remboursements d'emprunts & variation des autres dettes financières courantes		- 305,9	- 261,8	- 246,0	(2)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et des autres dettes courantes		121,8	- 82,5		(3)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	162,5	302,3	398,5	
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	I + II + III	103,1	26,5	108,5	
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		- 107,6	82,5		
(Émission) remboursement des emprunts		- 230,4	- 573,7	- 583,1	(3)
Autres variations		- 22,5			(2)
Incidence des variations de juste valeur		- 2,2	0,5		
Incidence des variations des cours des devises		- 0,2	- 0,1		
VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET		- 259,8	- 464,4	- 474,6	
Endettement net en début de période		- 2 999,8	- 2 535,4	- 2 555,2	
ENDETTEMENT NET EN FIN DE PÉRIODE		- 3 259,6	- 2 999,8	- 3 029,8	

(1) Reclassement de la variation des dettes fournisseurs sur immobilisations et retraitement des frais d'émission d'emprunt (IAS 32-39)

(2) Incidence des retraitements liés au coût amorti (IAS 32-39)

(3) Reclassement des actifs financiers de gestion de trésorerie qui ne respectent pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie (IAS 7)

D. Événements postérieurs à la clôture

En application du contrat de concession et du contrat de plan 2004-2008 signé entre l'État et Cofiroute, les tarifs en vigueur sur le réseau autoroutier de Cofiroute ont augmenté le 1^{er} février 2008. Cette augmentation est en moyenne de 1,94 % pour les classes 1, 2 et 5, et de 3,44 % pour les classes 3 et 4. Cette augmentation prend en compte l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les comptes consolidés

COMPAGNIE FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE DES AUTOROUTES « COFIROUTE »

Société anonyme

Siège social : 6 à 10 rue Troyon - 92316 Sèvres cedex

Capital social : € 158 282 124

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société COMPAGNIE FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE DES AUTOROUTES « COFIROUTE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2006 retraitées selon les mêmes règles.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note A1, le Groupe n'applique pas l'interprétation IFRIC 12, non encore adoptée dans l'Union européenne au 31 décembre 2007. La note A4 de l'annexe aux comptes consolidés décrit le traitement comptable retenu pour les contrats de concession.

Nous nous sommes assurés que les notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée à cet égard.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 13 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Deloitte & Associés

Benoît Lebrun

Michel Berthet

Thierry Benoit

Comptes annuels

Bilan actif

(en euros)	31/12/2007			31 décembre 2006
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	76 072	0	76 072	78 307
IMMOBILISATIONS DU DOMAINE PROPRE				
Terrains	1 207 325		1 207 325	832 735
Agencements - installations	9 532 190	8 523 525	1 008 665	508 607
Autres immobilisations corporelles	21 270 180	18 181 331	3 088 849	5 994 125
	32 009 695	26 704 856	5 304 839	7 335 467
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION				
Biens non renouvelables en service	4 701 551 418	1 621 887 262	3 079 664 156	2 356 516 763
Biens renouvelables en service	551 314 362	347 072 147	204 242 215	183 764 390
Biens non renouvelables en cours	1 797 649 163	0	1 797 649 163	2 078 407 953
Biens renouvelables en cours	224 572 719	0	224 572 719	171 492 460
	7 275 087 662	1 968 959 409	5 306 128 253	4 790 181 566
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participation & créances rattachées	49 121 281	47 005 000	2 116 281	2 116 281
Dépôts et cautionnements	50 014		50 014	41 514
	49 171 295	47 005 000	2 166 295	2 157 795
STOCKS DE MATIÈRES	1 297 790	0	1 297 790	1 518 728
CRÉANCES				
Clients	52 746 362	1 955 336	50 791 026	39 121 222
Personnel	76 581		76 581	46 345
État	9 506 669		9 506 669	11 967 004
Avances et acomptes versés sur travaux	27 127 893		27 127 893	58 010 580
Autres créances	7 004 867	0	7 004 867	7 362 195
	96 462 372	1 955 336	94 507 036	116 507 346
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	41 749 064		41 749 064	44 620 929
COMPTES FINANCIERS	489 304 718		489 304 718	497 322 129
TOTAL	7 985 158 668	2 044 624 601	5 940 534 067	5 459 722 267

Bilan passif

(en euros)	31/12/2007	31/12/2006
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	158 282 124	158 282 124
Réserve légale	15 828 212	15 828 212
Autres réserves	4 209 755	4 209 755
Report à nouveau	1 231 641 087	1 093 753 924
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	347 777 990	300 714 825
ACOMPTE SUR DIVIDENDES	- 158 282 124	- 129 872 512
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	90 610 666	79 820 668
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	28 777 396	28 523 984
	1 718 845 106	1 551 260 980
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour pertes et charges	71 737 356	58 201 459
DETTES FINANCIÈRES		
Autres emprunts	3 781 614 563	3 517 548 037
Créances État & collectivités locales	8 274 170	9 547 120
	3 789 888 733	3 527 095 157
DETTES		
Fournisseurs	76 569 748	96 542 012
Clients - dépôts de garantie	5 922 319	4 990 666
Personnel	17 904 044	18 078 833
Dettes fiscales et sociales	196 401 648	146 961 925
Autres dettes	5 440 202	7 283 508
	302 237 961	273 856 944
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	57 824 911	49 307 727
TOTAL	5 940 534 067	5 459 722 267

Compte de résultat

[en euros]	2007	2006
PRODUITS D'EXPLOITATION		
CHIFFRE D'AFFAIRES		
Recettes de péage	1 018 253 831	940 168 782
Recettes accessoires	14 071 306	14 153 371
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	1 032 325 137	954 322 153
Reprise de provisions	22 888 227	22 286 217
Produits divers	4 558 597	3 094 919
TOTAL I	1 059 771 961	979 703 289
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières consommables	8 222 073	8 284 479
Services extérieurs liés à l'investissement	33 149 198	30 692 788
Grosses réparations	31 023 521	38 774 075
Services extérieurs liés à l'exploitation	22 627 299	21 975 043
Transfert produits sur sinistres	- 5 103 351	- 5 196 724
Impôts et taxes	115 312 058	108 616 862
Charges de personnel	90 526 407	89 319 295
Participation	5 790 937	5 238 477
Autres charges de gestion courante	542 333	784 063
Amortissements du domaine propre	2 379 801	3 933 184
Amortissements des biens renouvelables	31 651 361	31 954 024
Amortissements de caducité	119 617 993	104 415 033
Provisions pour charges d'exploitation	44 128 955	29 897 719
TOTAL II	499 868 585	468 688 318
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	559 903 376	511 014 971
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts intercalaires	109 227 621	83 425 520
Autres produits financiers	43 457 515	56 856 746
TOTAL III	152 685 136	140 282 266
CHARGES FINANCIÈRES		
Frais financiers	193 938 038	186 995 512
Autres charges financières	238 339	72 810
TOTAL IV	194 176 377	187 068 322
2 - RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	- 41 491 241	- 46 786 056
3 - RÉSULTAT COURANT (1 + 2)	518 412 135	464 228 915
PRODUITS EXCEPTIONNELS V	19 565 830	7 590 040
CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	13 421 471	15 040 899
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	6 144 359	- 7 450 859
IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES, IMPOTS DIFFÉRÉS ET CONTRIBUTIONS VII	176 778 504	156 063 231
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 232 022 927	1 127 575 595
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	884 244 937	826 860 770
BÉNÉFICE	347 777 990	300 714 825

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	497	389
OPÉRATIONS LIÉES À L'ACTIVITÉ		
Capacité d'autofinancement, hors transferts de charges	407	373
Variation du besoin en fonds de roulement	70	87
A - Flux provenant de l'activité	477	459
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations	- 559	- 766
Subventions d'investissement	11	17
Cessions d'immobilisations	0	0
B - Flux provenant de l'investissement	- 548	- 749
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes	- 191	- 159
Emprunts et avances	562	803
Remboursements d'emprunts et avances	- 308	- 246
C - Flux provenant du financement	63	399
Variation de trésorerie (A + B + C)	- 8	109
Trésorerie à la clôture de l'exercice	489	497

Annexe aux comptes annuels

Au 31 décembre 2007

1. FAITS MARQUANTS

1.1. Ouvertures de nouveaux tronçons

Cofiroute a ouvert deux nouvelles sections sur l'autoroute A85, l'une le 29 janvier 2007 d'une longueur de 25 km reliant Restigné à Langeais, et l'autre le 18 décembre 2007 d'une longueur de 63 km entre Saint-Romain-sur-Cher et Druye, ces deux nouvelles sections achèvent l'autoroute A85 Angers - Tours - Vierzon (206 km).

1.2. Section nouvelle en concession

Neuf kilomètres supplémentaires d'autoroute sur l'A85, entre Langeais et Druye, ont été intégrés au réseau de Cofiroute le 1^{er} juin 2007. Cette section a été construite et mise en service par l'État en 2003. C'est l'objet du 12^e avenant au contrat de concession de Cofiroute, approuvé par décret du 15 mai 2007.

Au 31 décembre 2007 la longueur totale du réseau exploité est de 1 082 km.

1.3. Opérations de financement

Deux nouveaux emprunts ont été réalisés :

- le 27 juin 2007, tirage du solde de l'emprunt BEI lié au financement de l'A85 pour 210 M€ à échéance 2029 à taux fixe (4,38 %),
- le 20 juillet 2007, abondement de l'emprunt obligataire de mai 2006 pour un montant de 350 M€, à échéance 2021 et au taux fixe de 5,00 %.

1.4. Accord sur la cessation anticipée d'activité de certains travailleurs salariés (CATS)

Cofiroute a signé en 2007 des accords de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés. Ce dispositif a pour objet de permettre aux salariés ayant exercé des activités particulièrement pénibles de cesser leur activité avant l'âge du taux plein, dans le cadre d'une suspension de leur contrat de travail.

L'accord d'entreprise décrit, entre autres, les conditions à remplir par les salariés pour pouvoir bénéficier du dispositif, et les prestations qui leur seront versées pendant la période de cessation d'activité.

2. RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes de Cofiroute sont établis en euros conformément aux dispositions résultant du plan comptable général (arrêté du 22 juin 1999).

2.1. Immobilisations

Elles se divisent en trois catégories : immobilisations du domaine concédé, immobilisations du domaine propre et immobilisations financières.

2.1.1. Immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations du domaine concédé correspondent aux biens meubles et immeubles directement nécessaires à la conception, la construction et l'exploitation du réseau autoroutier. Elles sont financées par le concessionnaire et seront remises gratuitement à l'État en fin de concession.

Elles sont inscrites à l'actif à leur coût de revient historique incluant :

- les terrains, les études, les travaux ainsi que les améliorations ultérieures,
- les frais d'établissement et les charges sur emprunts : frais et primes d'émission, primes de remboursements et intérêts intercalaires,
- le coût du personnel affecté au suivi de la construction de l'ouvrage.

Elles font l'objet d'un amortissement de caducité calculé sur la durée résiduelle de la concession.

Les immobilisations du domaine concédé se décomposent en deux catégories :

- **Immobilisations non renouvelables** : leur durée de vie est supérieure à la durée de la concession et donnent lieu, le cas échéant, à de grosses réparations. Elles sont notamment relatives à l'infrastructure du réseau et aux ouvrages d'art.
- **Immobilisations renouvelables** : leur durée de vie étant inférieure à la durée de la concession, elles doivent de ce fait être renouvelées une ou plusieurs fois en cours de concession. Elles correspondent en particulier aux matériels et équipements nécessaires à la sécurité, la viabilité et au péage.

Intérêts intercalaires

Les intérêts intercalaires sont les intérêts capitalisés durant la période de construction qui viennent en déduction des charges financières de l'exercice ; ils sont incorporés au coût de construction des biens non renouvelables jusqu'à la date de mise en service et immobilisés à ce titre à l'actif du bilan.

Modalités d'amortissement

Les biens non renouvelables en service et les immobilisations d'exploitation font l'objet d'un amortissement de caducité. Les amortissements de caducité ont pour objet de ramener la valeur nette comptable de ces biens à une valeur nulle à l'expiration de la concession (et non de constater une dépréciation technique des biens).

- L'amortissement de caducité des biens non renouvelables est calculé linéairement entre la date de leur mise en service et la fin de la concession, sur la base du coup net des subventions reçues.
- La dotation d'amortissement de caducité appliquée aux immobilisations d'exploitation est calculée sur la base de leur valeur nette comptable rapportée au nombre d'années restant à courir jusqu'à la fin de la concession (24 ans au 1^{er} janvier 2007).

La différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'acquisition des immobilisations renouvelables ne donne pas lieu à constitution de provision pour renouvellement, car leur valeur nette est amortie en caducité.

Les amortissements industriels sont appliqués aux biens dont la durée de vie est inférieure à celle de la concession. Ils sont calculés selon un mode linéaire ou dégressif en application de l'article 39A du CGI. L'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal (amortissement dérogatoire) est porté au passif au poste « Provisions réglementées ».

Les durées d'amortissement sont de 10 à 30 ans pour les bâtiments et de 3 à 10 ans pour les agencements, matériels, mobiliers et véhicules. Les logiciels font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur une durée d'un an.

2.1.2. Immobilisations du domaine propre

Les investissements correspondant à ces immobilisations sont la propriété de Cofiroute et se définissent par défaut. Elles comprennent toutes les immobilisations qui ne sont pas utilisées pour l'exploitation de l'autoroute concédée. Elles sont enregistrées à leur coût de revient et sont amorties linéairement sur leur durée de vie. Les durées d'amortissement sont de 3 à 10 ans pour les logiciels, agencements, matériels, mobiliers et véhicules.

2.1.3. Immobilisations financières

Les titres des filiales et participations sont inscrits au bilan à leur coût historique. Une provision est constituée si la valeur d'inventaire, déterminée principalement sur la base de la situation nette comptable, est inférieure au prix de revient.

2.2. Stocks

Les stocks des chlorures et des carburants sont évalués selon la méthode du « FIFO ». Les écarts sur inventaire sont rapportés au résultat de l'exercice.

2.3. Créances clients et autres créances d'exploitation

Ce poste comprend notamment les avances sur travaux versées aux maîtres d'œuvre constructeurs.

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

2.5. Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis linéairement sur la durée des emprunts correspondants.

2.6. Instruments financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux de son endettement, la société a recours à des instruments financiers dérivés tels les *swaps* de taux d'intérêt, et les caps. Ces opérations étant effectuées à des fins de couverture, les profits ou pertes sur les contrats conclus sont comptabilisés sur la même période que celle relative aux éléments couverts.

2.7. Subventions d'investissement

Les subventions reçues pour assurer le financement d'immobilisations sont inscrites en capitaux propres. Elles sont prises en réduction des immobilisations du domaine concédé pour le calcul de l'amortissement de caducité.

2.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont un caractère éventuel quant à leur montant ou à leur échéance mais sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables ou certains à la date de clôture.

Une provision pour grosses réparations est calculée à la fin de chaque exercice, en fonction d'un plan prévisionnel pluriannuel de travaux établi par les services techniques et révisé chaque année, pour tenir compte de l'évolution des coûts et du programme des dépenses correspondantes.

2.9. Impôts sur les sociétés

Cofiroute comptabilise une provision pour impôts différés dans ses comptes annuels sur la base du taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice. Cette provision est déterminée en tenant compte des différences temporaires afférentes aux intérêts intercalaires, participation des salariés et Organic.

L'impôt sur les sociétés est calculé dans le cadre de l'intégration fiscale du Groupe constitué par Cofiroute (société mère), Cofiroute Participations, SPTF et SERA (sociétés intégrées). La charge d'impôt supportée par les filiales intégrées est égale à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits sont conservées chez la société mère.

2.10. Consolidation

La Commission des études comptables et des études juridiques a récemment pris une position, publiée par la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes, qui prévoit que les émetteurs de titres de créances cotés sont tenus d'établir des comptes consolidés IFRS à compter du 1^{er} janvier 2007, y compris lorsque leurs filiales sont très peu significatives.

À la suite d'échanges avec ces organismes, Cofiroute établit des comptes consolidés IFRS dès l'exercice 2007.

Ils feront l'objet d'une publication et d'un dépôt auprès de l'AMF et de la Bourse du Luxembourg.

Les comptes de Cofiroute sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la société VINCI SA au capital de 1 214 941 970 euros au 31 décembre 2007, 1 cours Ferdinand-de-Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison cedex.

3. NOTES SUR LES COMPTES

3.1. Actif

3.1.1. Immobilisations brutes

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2007	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			Au 31 décembre 2007
		Augmentations	Diminutions	Transferts	
Immobilisations incorporelles	0,1	0,0	0,0		0,1
Immobilisations du domaine propre	31,9	0,5	0,2	- 0,2	32,0
Immobilisations du domaine concédé :	6 620,3	667,3	12,8	0,2	7 275,0
■ <i>dont en service</i>	4 365,6	248,7	12,8	651,3	5 252,8
■ <i>dont en cours</i>	2 254,7	418,6		- 651,1	2 022,2
Immobilisations financières	49,2	0,0	0,0		49,2
TOTAL	6 701,5	667,8	13,0	0,0	7 356,3

Les immobilisations en cours comprennent essentiellement le coût des travaux liés aux sections en construction : A86, CNA (contournement nord d'Angers), ainsi que les intérêts intercalaires comptabilisés sur ces projets.

3.1.2. Amortissement

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2007	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		Au 31 décembre 2007
		Dotations	Reprises	
Immobilisations incorporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations du domaine propre	24,6	2,4	0,3	26,7
Domaine concédé :				
■ <i>Amortissement de caducité</i>	1 502,2	119,7	0,0	1 621,9
■ <i>Immobilisations des biens renouvelables</i>	323,1	31,6	7,6	347,1
TOTAL	1 849,9	153,7	7,9	1 995,7

Le décret du 26 septembre 1995 approuvant le huitième avenant à la convention de concession passée entre l'État et Cofiroute, fixe la fin de la concession des autoroutes A10, A11, A28, A71, A81, A85 et A821 au 31 décembre 2030. En conséquence, l'amortissement de caducité a été calculé par référence à cette durée.

3.1.3. Filiales

FILIALES*
Cofiroute Participations
6 à 10, rue Troyon
92316 Sèvres cedex
Numéro Siret :
352 579 353 00025

(en millions d'euros)

CAPITAL	2,2
Capitaux propres autres que le capital (1)	11,3
Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	99,99 %
Valeur comptable des titres détenus :	
■ <i>brute</i>	2,2
■ <i>nette</i>	2,2
Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	-
Montant des cautions et avals donnés par la société	-
Chiffre d'affaires hors taxes (2) du dernier exercice écoulé	0,0
Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	7,6
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (2)	0,8
Observations	

(* Chiffres relatifs au 31 décembre 2007 - (1) y compris le résultat de l'exercice - (2) encaissés par la société mère (Cofiroute Participations)

3.1.4. État d'échéance des créances

Le total des créances d'exploitation s'élève à 96,5 millions d'euros :

(en millions d'euros)	Montant brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Clients	52,8	52,8		
État	9,5	9,5		
Personnel	0,1	0,1		
Avances et acomptes versés sur travaux	27,1	0,2	26,9	
Autres créances	7,0	7,0		
TOTAL	96,5	69,6	26,9	0,0

3.1.5. Provisions pour dépréciation

Au cours de l'exercice, les provisions pour dépréciation ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2007	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		Au 31 décembre 2007
		Augmentations	Diminutions	
Biens renouvelables	4,8	0,0	4,8	0,0
Titres de participation*	47,0	0,0	0,0	47,0
Clients	1,7	0,3	0,0	2,0
TOTAL	53,5	0,3	4,8	49,0

* provision pour dépréciation des titres Toll Collect

La reprise de provision de 4,8 M€ correspond à l'abandon d'une partie du projet de renouvellement du système péage qui figurait en immobilisation en cours pour une valeur identique.

3.1.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 41,7 millions d'euros, dont 30,1 millions d'euros de soultes liées aux opérations financières.

3.2. Passif

3.2.1. Capital social

Le capital social est réparti en 4 058 516 actions de 39 euros entièrement libérées.

3.2.2. Provisions pour risques et charges

Au cours de l'exercice, les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2007	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		Au 31 décembre 2007
		Augmentations	Diminutions	
Provisions pour grosses réparations	46,9	30,0	22,7	54,2
Provisions accord CATS	0,0	11,4	0,0	11,4
Provisions remise en état	0,0	2,3	0,0	2,3
Provisions diverses	11,3	0,5	8,0	3,8
TOTAL	58,2	44,2	30,7	71,7

La couverture des engagements retraites de la société vis-à-vis de son personnel est externalisée via un contrat d'assurance spécifique.

3.2.3. État d'échéance des dettes

Le poste dettes d'exploitation comprend notamment 153,5 millions d'euros d'impôts différés.

(en millions d'euros)	Montant brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Dettes financières	3 789,9	410,1	333,3	3 046,5
Dettes d'exploitation	302,2	302,2		
Produits constatés d'avance	57,8	7,0	26,2	24,6
TOTAL	4 149,9	719,3	359,5	3 071,1

3.2.4. Emprunts

Les emprunts obligataires sont émis à taux fixe pour 2 874,9 millions d'euros. Les emprunts bancaires BEI sont émis à taux variable pour 325,0 millions d'euros et à taux fixe pour 525,0 millions d'euros.

Des *swaps* de taux pour un notional de 525,0 millions d'euros ont transformé les taux fixes en taux variables. Les instruments dérivés de taux sont de même échéance que les éléments couverts.

La politique prudente de gestion de la dette a été poursuivie, des *swaps* ont été résiliés en 2007, et il n'y a pas eu de mise en place de *swaps* retour. Les caps mis en place précédemment ont été conservés.

Compte tenu des opérations réalisées en 2007, la totalité des emprunts au 31 décembre 2007 est à taux fixe ou protégé.

L'exigibilité des emprunts, comme leur taux, n'est pas fonction du respect de ratios financiers. Seuls les emprunts BEI sont assortis d'une clause de concertation dans l'hypothèse où la notation de l'entreprise par les agences de *rating* serait revue à la baisse.

Le changement de notation à « BBB+ » avec perspective négative, par Standard & Poor's en mars 2007, a donné lieu à un renchérissement de 9,5 points de base sur les emprunts BEI en cours (850 M€) à partir de juin 2007.

(en millions d'euros)	Montant brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires	2 874,9	352,1	317,8	2 205,0
Autres emprunts (BEI)	858,3	1,3	15,5	841,5
Intérêts courus	56,7	56,7		
TOTAL	3 789,9	410,1	333,3	3 046,5

3.2.5. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent essentiellement :

Des droits d'usage de 7,2 M€ versés par des opérateurs de télécommunications au titre de conventions sur plusieurs années, et qui sont rapportés aux résultats linéairement sur la période de la convention accordant ces droits.

Des produits financiers liés aux soultes reçues par la société et étalées sur la durée des emprunts :

- 4,6 M€ correspondent au solde de soultes reçues lors du dénouement de *swaps locks* lors des émissions obligataires de novembre 1997, novembre 1999, avril 2003, mai 2006 et juillet 2007.
- 16,1 M€ correspondent au solde de soultes d'annulation de *swaps* de variabilisation : 11,8 M€ encaissés en 2004 auxquels s'ajoutent 12,6 M€ de soulte encaissés en juillet 2007.
- 29,6 M€ correspondent au solde de la prime d'émission de 37,6 M€ perçue en août 2005 lors de l'abondement de l'emprunt obligataire d'octobre 2001.
- 0,3 M€ correspond à la soulte encaissée en juillet 2007 à l'occasion de l'annulation du *swap* de variabilisation de 100 M€ sur l'abondement de la souche mai 2006.

3.3. Compte de résultat

3.3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2006	2007
Chiffre d'affaires	954,3	1 032,3
Recettes de péage	940,2	1 018,3
Recettes accessoires	14,1	14,0

L'évolution des recettes de péage entre 2006 et 2007 s'explique comme suit :

(en millions d'euros)	Évolution 2007/2006
Recettes de péage	+ 8,3 %
Croissance du trafic à réseau stable	+ 3,8 %
Trafic des nouvelles sections	+ 1,1 %
Effet tarif + différentiel VL / PL	+ 3,4 %

3.3.2. Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2006	2007
Achats et charges externes	99,7	95,0
Achats de matières consommables	8,3	8,2
Services extérieurs liés à l'investissement	30,7	33,2
Services extérieurs liés à l'exploitation	21,9	22,6
Grosses réparations	38,8	31,0

3.3.3. Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation est la différence entre les produits et les charges d'exploitation hors dotations et reprises aux amortissements et provisions.

En 2007, ce ratio progresse de 11,5 % pour représenter 71,2 % du chiffre d'affaires.

(en millions d'euros)	2006	2007
Produits d'exploitation hors reprises de provision	957,4	1 036,8
Chiffre d'affaires	954,3	1 032,3
Produits divers d'exploitation	3,1	4,5
Charges d'exploitation hors provisions et amortissements	298,5	302,0
Achats et charges externes	99,7	95,0
Remboursements sur sinistres	- 5,2	- 5,1
Coûts de personnel y / c participation des salariés	94,6	96,3
Impôts et taxes	108,6	115,3
Autres charges de gestion courante	0,8	0,5
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	658,9	734,8

3.3.4 . Résultat d'exploitation

(en millions d'euros)	2006	2007
Excédent brut d'exploitation	658,9	734,8
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	- 7,6	- 21,2
Dotations aux amortissements	- 140,3	- 153,7
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	511,0	559,9

En 2007, le résultat d'exploitation progresse de 9,6 % par rapport à l'exercice précédent, pour représenter 54,2 % du chiffre d'affaires.

3.3.5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2006	2007
Produits exceptionnels	7,6	19,5
sur opérations de gestion	0,2	0,0
sur opérations en capital	0,0	0,0
reprises sur provisions	7,4	19,5
Charges exceptionnelles	15,0	13,4
sur opérations de gestion	0,8	5,1
sur opérations en capital	0,0	0,8
dotations aux amortissements & provisions	14,2	7,5
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 7,4	6,1

3.3.6. Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt d'un montant de 176,8 millions d'euros est composée :

- de l'impôt sur les sociétés engendré par le résultat courant à hauteur de 142,5 millions d'euros,
- des impôts différés pour 29,6 millions d'euros,
- de la contribution sociale de 3,3 % d'un montant de 4,7 millions d'euros.

3.3.7. Situation fiscale latente

La société a constitué au titre des amortissements dérogatoires une provision qui s'élève au 31 décembre 2007 à 28,8 millions d'euros, d'où il résulte, au taux de 33,33 %, une situation fiscale passive latente de 9,6 millions d'euros.

3.4. Informations complémentaires

3.4.1. Engagements hors bilan

- Engagements donnés soit sous forme de cautions émises par les banques au nom de Cofiroute, soit directement au profit de tiers : 13,0 millions d'euros.
- Engagements reçus sous forme de cautions émises par les banques au nom de clients abonnés, au profit de Cofiroute : 14,6 millions d'euros.
- Engagements reçus sous forme de cautions émises par les banques au nom de la SAFER, au profit de Cofiroute : 1,0 million d'euros.
- Engagements financiers reçus : signature en 2004 d'un crédit syndiqué pour un montant de 1,02 milliard d'euros à échéance octobre 2011.
- Engagements d'investissements : dans le cadre de ses contrats de concession, la société s'est engagée à réaliser des investissements pour un montant de 1 125 millions d'euros au cours des 5 prochaines années.

3.4.2. Effectif moyen

(en nombre)	Personnel salarié
Cadres	213
Agents de maîtrise	303
Employés / ouvriers	1 360
TOTAL	1 876⁽¹⁾

(1) dont 1 apprenti

Rapport général des Commissaires aux Comptes

COMPAGNIE FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE DES AUTOROUTES « COFIROUTE »

Société anonyme

Siège social : 6 à 10 rue Troyon - 92316 Sèvres cedex

Capital social : € 158 282 124

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société COMPAGNIE FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE DES AUTOROUTES « COFIROUTE », tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, appelle de notre part l'observation suivante :

L'information des rémunérations et avantages versés n'est pas fournie dans le rapport de gestion. Ce rapport précise que : « Pour les rémunérations perçues par Messieurs Xavier Huillard, Bernard Huvelin et Roger Martin, il est renvoyé aux mentions sur les rémunérations figurant dans le rapport de la société VINCI SA. ».

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 13 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

Salustro Reydel

Membre de KPMG International

Benoît Lebrun

Michel Berthet

Deloitte & Associés

Thierry Benoit

Responsables du document

1. Attestation des responsables du document

Je soussigné Pierre COPPEY, Président-directeur général de Cofiroute, atteste après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

À ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Cofiroute et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Cofiroute et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontés.

Pierre COPPEY
Président-directeur général

2. Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires titulaires

■ **Salustro Reydel**
membre de KPMG International
1 cours Valmy
92923 Paris La Défense cedex
France
Début du mandat en cours :
AG 20 avril 2006
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2011

■ **Deloitte & Associés**
185 avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine cedex
France
Début du premier mandat :
AG 8 janvier 2008 (exercice 2007)
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2012

Commissaires suppléants

■ **Jean Claude Reydel**
1 cours Valmy
92923 Paris La Défense cedex
France
Début du mandat en cours :
AG 20 avril 2006
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2011

■ **Cabinet Beas**
7-9 Villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine
France
Début du premier mandat :
AG 8 janvier 2008 (exercice 2007)
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2012

Les Commissaires aux Comptes de la société sont inscrits comme Commissaires aux Comptes auprès de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes.

3. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes est de 0,13 million d'euros au titre de l'exercice 2007 dont 0,10 million d'euros au titre du commissariat aux comptes et 0,03 million d'euros au titre d'autres prestations, à comparer à 0,11 million d'euros en 2006 dont 0,10 million d'euros au titre du commissariat aux comptes.

4. Responsables de l'information financière

Patrick PARIS, directeur financier et membre du comité exécutif (+ 33 1 41 14 70 00).

5. Documents accessibles au public

Sont notamment disponibles sur le site internet de la société (www.cofiroute.fr) les documents suivants :

- Le rapport financier 2007 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers,
- Les rapports d'activité.

Les statuts de Cofiroute peuvent être consultés au siège social de Cofiroute, 6 à 10 rue Troyon, 92316 Sèvres cedex (+ 33 1 41 14 70 00).

Compagnie financière et industrielle des autoroutes - Cofiroute

Société anonyme au capital de 158 282 124 €

Siège social : 6 à 10 rue Troyon • 92316 Sèvres cedex • France

RCS Nanterre 552 115 891

Conception et réalisation : Expression Libre

Photo de couverture : Patrick Zachmann – Magnum Photos





Direction financière

6 à 10 rue Troyon | 92316 Sèvres cedex | France
Téléphone : 33 (0) 1 41 14 70 00 | www.cofiroute.fr